









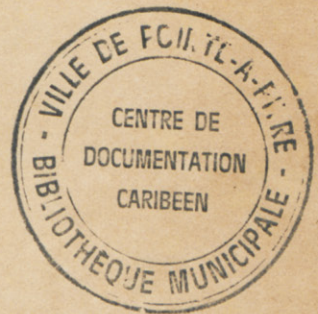
Mar 4







LA  
MARTINIQUE  
EN 1910





---

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

---



917.297  
VAI

LA  
MARTINIQUE  
EN 1910

PAR

R. DE LA VAISSIÈRE



PARIS

AUGUSTIN CHALLAMEL, ÉDITEUR

RUE JACOB, 17

Librairie maritime et coloniale.

0167

—  
1910







# LA MARTINIQUE EN 1910

---

## PREMIÈRE PARTIE

### GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE

#### Situation géographique.

L'île de la Martinique fait partie du groupe des Antilles dont les îles constituent une chaîne s'étendant du Yucatan et de la Floride jusqu'aux bouches de l'Orénoque. Elle est située entre  $14^{\circ} 26'$  et  $14^{\circ} 53'$  de latitude nord et entre  $63^{\circ} 34'$  de longitude ouest du méridien de Paris. Elle est placée entre les colonies anglaises de la Dominique au Nord et de Sainte-Lucie au Sud ; elle est éloignée de 440 kilomètres seulement du continent américain et de 1.270 lieues marines de Brest.

#### Superficie.

La Martinique mesure 66 kilomètres dans sa plus grande longueur et sa largeur moyenne est d'environ 30 kilomètres ; sa superficie est de 98.782 hectares, soit à peu près le double du département de la Seine.

#### Orographie.

La Martinique est d'origine essentiellement volcanique, ce qui explique son caractère accidenté ; elle est traversée dans son grand axe par une chaîne qui va du cap Saint-Martin au Nord-Ouest à la Pointe des Salines au Sud-Est en offrant une gamme de pics toujours décroissante (la Montagne Pelée : 1.350 mètres, les Pitons du Carbet : 1.200 mètres environ, le mont du Vauclin : 505 mètres, le Piton Crève-cœur : 480 mètres).



### Hydrographie.

De tous ces mornes dévalent vers la mer de nombreuses rivières et de plus nombreux torrents. 70 cours d'eau descendent des montagnes ; deux seulement sont navigables pour les embarcations d'un faible tirant d'eau, ce sont : la rivière Pilote et la rivière Salée. Il existe dans l'île quelques sources d'eaux minérales ; trois d'entre elles sont jusqu'ici exploitées : les sources de Didier et d'Absalon près du Carbet et la Fontaine Moutte, aux environs de Fort-de-France.

### Côtes.

Les côtes de la Martinique sont peu accidentées dans la partie septentrionale de l'île ; le rivage est au contraire vigoureusement découpé dans la partie méridionale.

Caps hardiment avancés, baies profondément échancrées, promontoires effilés, anses spacieuses, se succèdent sans interruption de Fort-de-France à la Trinité en passant par le Marin ; la navigation est fort difficile et souvent dangereuse dans ces parages, par suite des bancs de coraux appelés « cayes » qui sont disséminés jusqu'à plusieurs milles au large. Heureusement que la nature a pourvu l'île d'une baie magnifique et sûre : celle de Fort-de-France, la plus belle rade des Antilles.

### Vents et climat.

La mer est continuellement agitée sous l'action à peu près constante des vents alizés, c'est-à-dire d'Est et du Nord-Est ; ces vents tempèrent, en revanche, la chaleur et, balayant le pays, augmentent les conditions de salubrité.

Le climat de la Martinique est, d'une façon générale, chaud et humide. L'année se divise en trois saisons bien distinctes mais d'une durée irrégulière :

1° La saison fraîche ou « carême » qui commence en décembre et finit en mars. Température maxima : 28° ; température moyenne, dite de Printemps : 24° 5 ; température minima : 21°.

2° La saison chaude et sèche qui commence en avril et finit en



juillet ; le thermomètre oscille entre 23° et 31° 8. La température moyenne est de 26° ; c'est l'été.

3° La saison chaude et pluvieuse qui dure jusqu'en novembre. Le thermomètre marque de 23 à 32°. C'est l'hivernage, l'époque des grandes chaleurs, des tempêtes, des ouragans, des orages et des pluies torrentielles.

Malgré une grande humidité, résultant de la situation même de l'île au milieu de l'Océan, et une température élevée peu variable, le climat de la Martinique n'est pas défavorable à l'Européen, à condition de se soumettre rigoureusement aux lois de l'hygiène et faire, à diverses époques de l'année, un séjour dans la montagne.

### Cyclones.

C'est pendant l'hivernage que les perturbations atmosphériques sont le plus à redouter et il est à remarquer que les raz-de-marée et les cyclones les plus terribles se sont toujours produits au cours de cette période de l'année. Les cyclones, qui ont le plus violemment ravagé la Martinique durant ces dernières années, sont ceux du 5 septembre 1883, du 18 août 1891 et du 9 août 1903 et le plus récent raz-de-marée enregistré est celui du 31 août 1902.

### Éruptions volcaniques.

Les tremblements de terre sont nombreux et certains d'entre eux ont été d'une extrême intensité ; tels ceux de 1657, de 1727, de 1753, de 1839, de 1902, de 1904 et de 1906.

L'île compte cinq volcans éteints et un volcan en activité, la Montagne Pelée, que les éruptions de 1902 ont rendu tristement célèbre. La catastrophe du 8 mai 1902 a anéanti en quelques minutes Saint-Pierre et ses 28.000 habitants et recouvert d'un épais linceul de cendres grises toute la partie de la montagne comprise entre le cratère, le Morne Folie et la petite anse du Carbet ; des éruptions successives (20 et 26 mai, 5 juin, 9 juillet et 30 août de la même année) ont ensuite détruit les communes du Précheur, de la Grand' Rivière, de l'Ajoupa-Bouillon et du Morne-Rouge. En résumé, la surface de la partie de l'île dévastée par la catastrophe de 1902 n'est pas inférieure à 58 kilomètres carrés.



Loin d'être frappée de terreur et de découragement à la suite de ce désastre, la population, sans rien oublier du passé, s'est remise avec confiance à l'ouvrage pour redoubler d'activité et maintenir la Martinique au rang que sa prospérité avait su lui donner.

#### Voies de communication intérieures et extérieures.

C'est dans ce but que, sans se laisser arrêter par les sacrifices à consentir, des services nouveaux ont été créés et qu'un programme complet de travaux publics a été élaboré : reprise d'un projet de chemin de fer, amélioration du port de commerce de Fort-de-France, création de lignes d'automobiles, etc.

Le projet relatif à des services de voiture à traction mécanique a dû être momentanément abandonné par suite de la rapidité des tournants et de l'importance des différences de niveau ; il doit être repris plus tard. Quant au chemin de fer, le tracé d'une voie ferrée allant de Basse-Pointe à Sainte-Marie est, à l'heure actuelle, complètement étudié et sa construction est prochaine.

Il existe cependant dans l'île un réseau de 180 kilomètres de chemins de fer à voie étroite ; ces lignes appartiennent à l'industrie privée qui s'en sert pour le transport des cannes à sucre.

La Martinique tout entière est sillonnée par des routes coloniales bien entretenues qui, au nombre de 33, desservent les principales localités ; de plus, des services de bateaux à vapeur font le tour de l'île en s'arrêtant aux points les plus importants.

La Martinique est reliée à la France par les paquebots de la Compagnie générale transatlantique qui partent de Saint-Nazaire le 9 de chaque mois et de Bordeaux (Havre-Bordeaux-Colon) le 26 de chaque mois ; la traversée est de 12 jours. Au retour, les départs de Fort-de-France ont lieu le 10 et le 29 de chaque mois.

L'île communique avec les Grandes Antilles et les Guyanes par les deux lignes annexes de la Compagnie générale transatlantique. Les navires de la « Royal Mail » et de la « Direct Line » la mettent en relations avec les Petites Antilles et l'Angleterre. Enfin, des steamers américains transportent avec facilité les passagers et les marchandises dans les grands ports des États-Unis.



### Géologie.

La géologie de la Martinique est peu connue. Elle a été étudiée en 1814 par Moreau de Jonnés, en 1843 par Ch. Sainte-Claire Deville, en 1880 par Octave Hayot et tout récemment par M. Lacroix. En résumé, l'île contient des terrains calcaires stratifiés dans lesquels on retrouve quelques fossiles et toutes les roches rencontrées par le géologue renferment une quantité considérable de silice. Ces constatations permettent de croire que les matières constitutives de la Martinique ont été arrachées à quelque lambeau du terrain primitif.

### Botanique.

Le règne végétal est richement représenté dans l'île. Il est cependant intéressant de remarquer que la distribution des plantes peut être rattachée à cinq zones bien distinctes : zone littorale, zone des grandes cultures dans la région basse, région moyenne où se cultive les légumes, région haute ou zone des grands bois et région supérieure où croissent les mousses et les fougères.

### Zoologie.

La plupart des mammifères existant dans l'île ne sont pas autochtones ; ils y ont été introduits à une époque plus ou moins reculée. Il faut cependant en excepter les chauves-souris qui comptent une douzaine d'espèces. Les oiseaux sont rares mais, en revanche les reptiles sont nombreux ; enfin, les poissons sont abondants sur les côtes et dans les rivières de la Martinique.

### Population.

La population de la Martinique est de 182.024 personnes avec une densité de 191 habitants par kilomètre carré, ce qui, — en tenant compte des hauteurs inaccessibles ou des marécages — permet d'affirmer que la partie habitée contient, en moyenne, 400 habitants au kilomètre carré. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que les Martiniquais se rendent volontiers à l'étranger ; ils émigrent de préférence à Panama, à la Trinidad et à la Guyane française.



La population est répartie en 32 communes, dont 3 (Saint-Pierre, le Prêcheur et le Morne-Rouge) — dévastées par les catastrophes de 1902 — sont de très faible importance. L'île est divisée en deux arrondissements : Fort-de-France et Saint-Pierre.

#### Communes.

Le premier arrondissement contient les communes suivantes : Fort-de-France, Schoelcher, le Lamentin, Saint-Joseph, Saint-Esprit, Ducos, le François, la Rivière Salée, le Diamant, les Anses d'Arlets, les Trois-Ilets, Sainte-Luce, le Marin, le Vauclin, Sainte-Anne et la Rivière Pilote. Le second se compose des communes ci-après : Saint-Pierre, le Carbet, la Case-Pilote, le Fonds-Saint-Denis, le Prêcheur, le Morne-Rouge, la Basse-Pointe, l'Ajoupa-Bouillon, le Macouba, la Grand'Rivière, le Lorrain, le Marigot, la Trinité, Sainte-Marie, le Robert et le Gros Morne.

#### Fort-de-France.

Le chef-lieu de la Martinique est Fort-de-France, qui compte 27.069 habitants. Cette ville s'appelait autrefois Fort-Royal et a changé de nom en 1802 ; elle sert de résidence au gouverneur et à tous les chefs de service.

Fort-de-France est bâti sur un terrain plat, ses rues sont tracées en ligne droite et ses maisons, élégantes, sont construites de façon à pouvoir résister aux tremblements de terre ou aux cyclones.

On y remarque la « Savane » où a été érigée la statue de l'Impératrice Joséphine ; cette promenade, ombragée de tamariniers et de sabliers, est l'une des plus belles des Antilles. Des monuments imposants : la mairie, la bibliothèque Schœlcher, la fontaine Gueydon, sont d'un superbe effet décoratif. Enfin, un jardin botanique très bien entretenu contient des spécimens de toutes les variétés d'arbres ou de fleurs qui croissent et prospèrent dans l'île.

La ville est défendue par le fort Saint-Louis, le fort Desaix, le fort Tartenson (où a jadis été interné Béhanzin, ancien roi du Dahomey) (et les fortins de l'îlet à Ramiers, de la Pointe du Bout et de la Pointe des Nègres.

---











## DEUXIÈME PARTIE

### HISTORIQUE

#### Découverte.

La tradition veut que la Martinique ait été découverte par Christophe Colomb, au cours de son deuxième voyage, le 11 novembre 1493, jour de la fête de saint Martin ; d'où son nom. Cette île, n'étant pas portée sur la carte dressée en 1500 par Juan de la Cosa, mais étant comprise dans l'archipel que ce géographe mentionne sous le nom « d'Islas de Canibales », il y a tout lieu de supposer que les Indiens s'étaient bornés à parler à Colomb d'îles situées au sud de la Guadeloupe et dans lesquelles vivaient des populations anthropophages.

Il semble établi aujourd'hui que ce n'est qu'à son quatrième voyage que Christophe Colomb reconnut la Martinique ; il débarqua, le 15 juin 1502, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le bourg du Carbet.

#### Les Caraïbes.

L'île était, à cette époque, exclusivement peuplée par les Indiens Caraïbes qui appartenaient à la famille indienne des Galibis représentée actuellement par quelques tribus éparses dans la Guyane Française. Il est probable que ces indigènes, chassés de leur territoire par leurs ennemis acharnés et cruels, les Arouagues, avaient quitté sur leurs frêles pirogues les rives de l'Amérique et, favorisés par les vents des Amazones qui portent au Nord, atterri aux îles les plus rapprochées du continent.

Remontant toujours plus au Nord, ils s'étaient par la suite répandus dans les autres îles et s'y étaient implantés. Sans pitié d'aucune sorte, ils massacrèrent impitoyablement pour les dévorer les aborigènes mâles et conservèrent les femmes afin d'en faire des servantes ou des épouses.

Ils rencontrèrent à la Martinique une race autochtone, douce et



pacifique, les Ignéris, qu'ils eurent vite fait d'anéantir, à l'exception des femmes. C'est ce qui explique que le Caraïbe se composait de deux langues, l'une : Galibi, exclusive aux hommes, l'autre : Ignéri, réservée aux femmes.

Lors de sa découverte, la Martinique s'appelait « Madinina », d'où il y a lieu de supposer que son nom actuel a été tiré.

#### De l'Olive et Du Plessis.

Les Espagnols, dont les conquêtes nouvelles étaient immenses, dédaignèrent cette petite île perdue dans l'Océan et négligèrent de l'occuper ; les Caraïbes purent jouir paisiblement de leur territoire jusque vers le milieu du <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle. Mais, le 14 février 1635, deux gentilshommes français, Lyénard de l'Olive et Du Plessis, passèrent avec la « Compagnie des Isles d'Amérique », créée en 1626 par Richelieu, un contrat aux termes duquel ils obtenaient le commandement de la Martinique, la Dominique ou la Guadeloupe, suivant qu'ils s'établiraient dans l'une ou l'autre de ces îles. De l'Olive et Du Plessis avaient amené avec eux plusieurs familles voyageant à leurs frais et 500 engagés qui, moyennant l'aliénation de leur travail pendant trois ans au bénéfice des organisateurs de l'entreprise, devaient recevoir une concession gratuite de 25 hectares.

Le 25 juin 1635, ils débarquèrent à la Martinique mais, devant l'âpreté de la nature et l'hostilité des indigènes, ils repartirent aussitôt. Quelques jours après, ils arrivaient à la Guadeloupe dont ils prenaient possession et où ils s'installaient.

La tranquillité des indigènes ne devait pas être de longue durée.

#### Belain d'Esambouc.

Pierre Belain, sieur d'Esambouc, aventurier gentilhomme normand, qui, depuis 1625, avait colonisé Saint-Christophe, débarqua, le 1<sup>er</sup> septembre 1635, aux environs du Carbet et tenta un premier établissement à la Martinique. Il était accompagné de cent hommes, tantôt soldats, tantôt agriculteurs, qui, par leur attitude, en imposèrent aux Caraïbes. Il prit solennellement posses-



sion de l'île au nom de la Compagnie des Isles d'Amérique. Les indigènes accueillirent cordialement les nouveaux venus et autorisèrent d'Esnambouc à construire un fort sur l'emplacement duquel s'éleva, par la suite, l'un des principaux quartiers de Saint-Pierre.

Après quelques mois, d'Esnambouc abandonna l'île et retourna à Saint-Christophe, laissant le commandement à son lieutenant Dupont.

#### Duparquet.

Celui-ci quitta la Martinique en 1637 et fut remplacé par le neveu de d'Esnambouc, le sieur Duparquet. Ce dernier demeura à la Martinique de 1637 à 1658. Les Caraïbes, molestés, ne manquèrent pas de lui faire une guerre acharnée et ne tardèrent pas à être décimés dans une lutte inégale. Leur nombre décrut rapidement et, en 1658, les derniers représentants de cette race dans l'île furent expulsés et rejetés à la Grenade où ils se réfugièrent.

Pendant ce temps, Duparquet avait été nommé Sénéchal et avait augmenté les possessions de la Compagnie en s'emparant de Sainte-Lucie, de la Grenade et des Grenadines.

Mais la Société s'était engagée dans des spéculations malheureuses et ses finances n'étaient guère brillantes. Elle fut réduite à céder à de puissants seigneurs la propriété de ses territoires.

Ce fut alors que, moyennant la somme de 60.000 livres, Duparquet acheta, par contrat du 27 septembre 1650, la Martinique, Sainte-Lucie, la Grenade et les Grenadines ; il devint ainsi propriétaire de ces îles sous l'autorité souveraine du roi. En cette même année, Duparquet refusait l'hospitalité à 600 israélites Hollandais chassés du Brésil par les Portugais ; il ne devait pas tarder à s'apercevoir de la lourde faute qu'il venait de commettre en cette circonstance.

Aussi, s'empressa-t-il d'accueillir avec bienveillance sur le sol Martiniquais 200 israélites Hollandais de même provenance qui arrivaient accompagnés de leurs esclaves. Ces étrangers furent pour Duparquet de précieux auxiliaires dans la mise en valeur de ses territoires : ils enseignèrent la culture du cacao et de la canne à sucre et édifièrent dans l'île des constructions durables.



Cette prospérité fut vite connue en Europe et attira quelques émigrants de la Métropole.

Mais, le climat ne permettait pas à ces nouveaux colons un travail pénible et suivi et force leur était de recourir à la main-d'œuvre étrangère. Au début, ils utilisèrent soit des esclaves Arouages venant de la « Côte Ferme », c'est-à-dire de l'Amérique du Sud, ou des Colonies hollandaises, soit des esclaves capturés sur les vaisseaux espagnols ou portugais. Par la suite, cet afflux de bras étant insuffisant, les colons décidèrent de recruter directement des travailleurs sur le continent africain : au Sénégal, en Guinée ou en Angola.

Une Société fut créée en France dans ce but et elle approvisionna les colonies d'esclaves africains : telle est l'origine de la population noire aux Antilles.

#### **Compagnie des Indes Occidentales.**

Les mécontentements des engagés européens, les révoltes des nègres fugitifs ou « marrons », les agressions des Caraïbes venus des îles voisines décidèrent la Cour à racheter, en mai 1664, aux héritiers de Duparquet les possessions dont ils avaient joui jusqu'alors et à les confier à une Société que venait de créer Colbert : la Compagnie des Indes Occidentales, qui, entre autres avantages, avait obtenu du roi le privilège exclusif, pendant 40 ans, du commerce et de la navigation dans les mers d'Amérique.

Cette faveur fut la raison principale des séditions qui éclatèrent parmi les jeunes colons de la Martinique. En effet, la Compagnie, forte de son monopole, empêchait les échanges avec les pays étrangers et obligeait les habitants à s'approvisionner des marchandises qu'elle importait ; ces dernières étaient, la plupart du temps, de qualité inférieure.

Grâce à l'énergie et à la fermeté du gouverneur de Clodoré, ces révoltes furent apaisées mais elles eurent deux résultats heureux : la création d'un Conseil Colonial, qui plaça la colonie sous un régime d'exception, et l'introduction de la monnaie française qui remplaça le système des échanges.



### Attaques de l'Étranger.

La guerre, déclarée en 1665 entre les Provinces-Unies et l'Angleterre et à laquelle la France dut prendre part, eut sa répercussion à la Martinique. Les Anglais convoitaient la plus prospère de nos possessions de la mer des Antilles et y tentèrent, sans succès du reste, plusieurs coups de mains. En 1666, lord Willoughby, gouverneur de la Barbade, essaya de débarquer aux environs de Saint-Pierre ; il fut repoussé. En 1667, une flotte anglaise, composée de neuf frégates de haut pont et placée sous les ordres de l'amiral John Harmant, échoua dans une tentative de débarquement à la Grand'Anse du Carbet.

Pendant la guerre de Hollande, en 1674, l'amiral de Ruyter reçut l'ordre de s'emparer de l'île mais, après avoir mis en ligne 6.000 hommes de troupe, il se vit contraint de rembarquer précipitamment en abandonnant blessés, munitions et étendards.

### Incorporation au domaine de la Couronne.

A la faveur de ces différentes guerres, une contrebande effrénée s'établissait entre les colons et les Hollandais, alors les « rouliers des mers » ; les agents et les Directeurs de la société étaient ou infidèles ou incapables ; le commerce était entravé. Aussi, un édit de Louis XIV, rendu en décembre 1674, prononça-t-il la dissolution de la Compagnie. Le roi remboursa aux actionnaires le capital souscrit, paya 3.523.000 livres tournois de dettes et fit entrer la Martinique dans le domaine de la Couronne.

La capitale de l'île avait jusqu'alors été Saint-Pierre qui était défendue par un fort ; des ouvrages militaires de peu d'importance s'élevaient entre ce point et Case-Navire et une forteresse relativement considérable, dénommée Fort-Royal, assurait la sécurité de la grande baie qu'elle commandait.

### De Blénac.

Le comte de Blénac, lieutenant-général des armées et gouverneur général, fit augmenter le nombre des batteries du Fort-Royal et



traça le plan d'une ville nouvelle appelée à devenir le chef-lieu de notre possession. Il y fit, de plus, entreprendre un canal destiné à faire communiquer le Carénage avec la rivière de l'Hôpital et à assainir le pays. Le Fort-Royal devait être dans l'avenir Fort-de-France.

En 1679, une insurrection d'esclaves fut réprimée sévèrement par le comte de Blénac qui ramena ainsi le calme dans la colonie mais la révocation de l'Édit de Nantes, survenue en 1685, eut pour résultat de faire expatrier des familles entières et de ruiner momentanément la Martinique. Des essais de culture du mûrier furent alors tentés sans succès ; la culture du tabac fut peu à peu abandonnée et les champs de cannes se multiplièrent inconsidérément. Une grave crise économique ne devait pas tarder à sévir sur l'île tout entière.

Les difficultés avec lesquelles la Martinique se trouvait aux prises se compliquèrent bientôt de luttes à soutenir contre l'Étranger. Au mépris du traité de Londres (19 novembre 1686), qui stipulait que les colonies ne prendraient pas part aux guerres qui pourraient éclater entre leurs métropoles, les Anglais opérèrent, en 1693, une descente entre Saint-Pierre et le Prêcheur avec 3.000 hommes de troupe ; les milices de Saint-Pierre et du Prêcheur augmentées de quelques noirs africains armés leur tinrent victorieusement tête. Assaillis vigoureusement par l'énergique Dubuc, les Anglais durent fuir. Un corsaire britannique fit, en octobre 1697, deux descentes successives mais il fut repoussé et, en 1702, l'amiral anglais Bembow fut battu par Ducasse dans les eaux de la Martinique.

Le traité d'Utrecht, conclu le 11 avril 1713, enleva à la Couronne Terre-Neuve, l'Acadie et Saint-Christophe et fut désastreux pour la France mais il apporta avec lui un apaisement profitable à l'agriculture. Les Antilles devinrent l'objet de la protection du Régent qui, pendant la minorité de Louis XV, s'intéressa tout particulièrement à la Martinique.

Le théier, le muscadier, le poivrier, l'oranger, l'avocatier, la vigne furent acclimatés avec soin et le caféier fut importé en 1723 par le capitaine Desclieux. Des voies de communication furent créées et des travaux de toute nature furent entrepris grâce à un



système de prestations. Les droits excessifs qui entravaient le commerce furent abolis et des galériens furent expédiés de France en qualité « d'engagés ».

Malgré une rébellion, connue dans les annales locales sous le nom de « Gaoulé », la Martinique traversait une ère de prospérité jusqu'alors inconnue.

#### Guerre de Sept Ans.

Malheureusement, la guerre qui éclata en 1744 entre la Grande Bretagne et la France devait entraver cet essor ; les colons négligèrent leurs cultures pour se consacrer à l'armement de corsaires et l'occasion d'exercer leur activité ne se fit pas longtemps attendre. La guerre de Sept Ans, qui commença en 1756, fut pour les armateurs un excellent prétexte à se lancer sur les mers ; ils s'emparèrent, au cours de cette période, de 950 navires valant environ trente millions de livres.

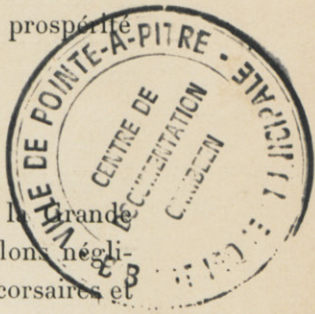
#### Prise de l'île par les Anglais.

Après une tentative infructueuse faite en 1759 pour s'emparer de l'île, la Grande Bretagne organisa, en 1762, une nouvelle expédition placée sous les ordres de l'amiral Rodney et du général Monkton. 20.000 anglais envahirent la Martinique et, malgré une défense héroïque, la garnison française dut capituler.

#### Remise de la colonie à la France.

La colonie ne devait faire retour à la France qu'au traité de Paris signé le 10 février 1763. Désireux de mettre la Martinique à l'abri de nouvelles attaques, le roi ordonna la construction d'un fort qui est appelé aujourd'hui : fort Desaix.

Sous le gouvernement du marquis de Fénélon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, et du comte d'Ennery, la colonie se développa rapidement et les recettes parvinrent à excéder les dépenses.





### Guerre de l'Indépendance américaine.

La guerre de l'Indépendance américaine contribua elle-même à lui rendre une partie de son importance car la baie de Fort-de-France fut, à cette époque, le centre des opérations maritimes des flottes françaises.

### Révolution de 1789.

Telle était la situation de notre colonie en 1789. La Révolution fit passer sur la Martinique un souffle libérateur ; le 28 mars 1792, l'Assemblée législative, sur les instances des « Amis des Noirs », décida que les hommes de couleur et les nègres libres jouiraient désormais de tous les droits politiques et, le 4 février 1794, la Convention nationale vota par acclamation l'abolition de l'esclavage.

### Guerre civile.

La Martinique ne put jouir de ces institutions nouvelles. En effet, en 1790, des rivalités avaient éclaté au sein de l'Assemblée Coloniale siégeant à Saint-Pierre entre les partisans de l'ancien régime ou « parti de la campagne » et les partisans de la Révolution ou « parti de la ville ». Chacun de ces partis se disputant la prépondérance, la guerre civile ne devait pas tarder à éclater ; ce fut alors que fut livré le sanglant combat de l'Acajou.

### Reprise de l'île par les Anglais.

Rochambeau, envoyé en 1793 pour pacifier la Martinique, se heurta à l'opposition des royalistes qui, pour favoriser le retour des Bourbons, n'hésitèrent pas à solliciter le secours de l'Étranger. Malgré une héroïque défense de Rochambeau, les Anglais finirent par s'emparer de la Martinique qu'ils conservèrent jusqu'au traité d'Amiens (1801).

### Les Cent Jours et le traité de Vienne.

En 1809, l'île tomba à nouveau aux mains des Anglais, à la suite de la capitulation facile de Villaret de Joyeuse ; elle fut évacuée le



2 décembre 1814, en exécution du traité de Paris, et remise aux commissaires du roi Louis XVIII.

Les Anglais revinrent pendant les Cent Jours et occupèrent les forts à titre d'alliés. Enfin, le traité de Vienne (20 novembre 1815) fit rentrer définitivement la Martinique sous la domination française.

#### De 1815 à 1848.

Les plantations jusque-là négligées furent reprises avec soin et les colons s'empressèrent de renouer avec la Métropole des relations commerciales. Mais une grave faute politique, le maintien de l'esclavage, suscita bientôt les troubles les plus graves. Des complots s'organisèrent et des révoltes éclatèrent ; le souvenir de celle de 1822 organisée par quatre noirs : Narcisse, Jean Louis, Jean et Baugio, ainsi que de celle de 1824 dirigée par le mulâtre Bissette, est demeuré vivace à la Martinique, aussi bien par suite de la cruauté des meneurs que par suite de la rigueur de la répression.

Des mesures violentes de réaction étaient à craindre mais, en France, des hommes généreux, au nombre desquels il faut citer Shaelcher, luttaient pour l'émancipation des esclaves et, le 27 avril 1848, l'Assemblée Nationale décrétait l'abolition de l'esclavage.

Cette mesure jeta momentanément le trouble dans la situation économique du pays mais, peu à peu, ses conséquences s'estompèrent pour arriver à disparaître ; le pacte colonial, qui ne permettait aux Colonies de commercer qu'avec la Métropole, fut rapporté en 1861 et donna une impulsion nouvelle à l'industrie locale.

#### Expédition du Mexique.

L'expédition du Mexique contribua à renouveler à la Martinique le brillant spectacle qu'elle avait offert pendant la guerre de l'Indépendance américaine ; Fort-de-France devint le port de relâche et de ravitaillement des troupes françaises et de nombreux régiments stationnèrent dans l'île. Une troupe de volontaires, créoles et noirs, se joignit au corps expéditionnaire et sa brillante conduite lui valut d'être citée à l'ordre du jour (8 novembre 1864).



Ce fut en 1867 que la Compagnie générale transatlantique prit la décision de créer à Fort-de-France son port d'attache aux Antilles et en 1868 que le bassin de radoub fut inauguré avec éclat.

#### La guerre franco-allemande.

L'importance de Fort-de-France, au point de vue stratégique, se manifesta encore pendant la guerre de 1870-1871. Les bâtiments de la station locale s'emparèrent, au cours des hostilités, de plusieurs navires de commerce allemands et l'unique combat naval de cette guerre, qui eut lieu entre le stationnaire français le *Bouvet* et la canonnière allemande le *Météore*, fut livré dans la mer des Antilles.

Dès son avènement, le Gouvernement de la troisième République s'empessa de rétablir dans la colonie le suffrage universel qui avait été supprimé par le décret du 2 février 1852; il fit entreprendre de grands travaux et contribua puissamment par de sages mesures au développement économique de l'île.

Enfin, par décrets du 4 octobre 1898 et du 3 juin 1902, Fort-de-France a été classé comme point d'appui de la flotte et l'importance de ce point est appelée à accroître considérablement après l'ouverture du canal de Panama.

#### Éruptions de la Montagne Pelée.

Depuis la proclamation de la République, la Martinique a éprouvé de nombreux désastres : le cyclone du 5 septembre 1883, l'incendie de Fort-de-France en 1890, le cyclone de 1891, et surtout les catastrophes des 8 mai et 30 août 1902 qui suivirent l'éruption de la Montagne Pelée. Mais, après chaque désastre, la Nature et l'activité humaine ont repris leurs droits et apporté un remède à des malheurs qui paraissaient irréparables.

#### L'Impératrice Joséphine.

Parmi les célébrités nées à la Martinique, il faut citer Marie-Josèphe-Rose Tascher de la Pagerie, connue dans l'histoire sous le



prénom de Joséphine. Elle naquit aux Trois-Ilets le 23 juin 1763<sup>1</sup> et passa toute sa jeunesse dans la colonie où sa famille était fixée. Elle fut amenée en France à l'âge de quinze ans et épousa, en 1779, le vicomte de Beauharnais dont elle eut deux enfants : le prince Eugène et la reine Hortense.

Son mari ayant été emprisonné pendant la Terreur, Joséphine ne l'abandonna point et lui prodigua les soins les plus attentifs; elle essaya cependant en vain de l'arracher à l'échafaud. Sa conduite la rendit suspecte et elle ne tarda pas à être arrêtée; elle ne dut son salut qu'au 9 Thermidor. Sur les instances de Tallien, elle fut mise en liberté et obtint qu'une partie de ses biens lui fût restituée. Protégée par Barras, son salon était l'un des plus fréquentés de cette époque.

Distinguée, gracieuse, séduisante, elle ne manqua pas de captiver le général Bonaparte qui se montrait très assidu à ses réunions et elle lui inspira une vive passion. Le mariage civil eut lieu le 9 mars 1796; le mariage religieux ne fut célébré que le 1<sup>er</sup> décembre 1804, veille de la cérémonie du sacre.

Elle suivit, dès son union, la fortune de Bonaparte et rendit à son mari les plus grands services par son habileté et par l'influence qu'elle exerçait sur les principaux personnages du temps. Elle contribua puissamment à la réussite du coup de force du 18 Brumaire et Bonaparte lui en garda une sincère reconnaissance. Le 2 décembre 1804, elle fut sacrée impératrice par le pape Pie VII, en même temps que Napoléon était sacré empereur des Français; ainsi se réalisait la prédiction qui lui avait été faite, dans sa jeunesse, par une vieille négresse de son pays d'origine.

1. Il est intéressant de publier ici, à titre de document, l'acte de baptême de l'impératrice Joséphine; une copie de cette pièce se trouve aux Archives du Ministère des Colonies.

« Aujourd'hui vingt-sept juillet 1763, j'ay baptisé une fille âgée de cinq semaines  
« née du légitime mariage de Messire Joseph Gaspard de Tachers, chevalier seigneur  
« de la Pagerie, lieutenant d'artillerie, réformé et de Madame Marie-Rose des Vergers  
« de Sanoix, ses père et mère. Elle a été nommée Marie-Josèphe-Rose, par Messire  
« Joseph des Vergers, chevalier de Sanoix et par Madame Marie-Françoise de La  
« Chevalerie de Lapagerie, ses parein et mareine soussignés. Signé : Tacher de  
« Lapagerie, des Vergers de Sanoix, La Chevalerie de Lapagerie et fr<sup>re</sup> Emmanuel  
« capucin, curé »



Cinq années s'écoulèrent et l'union de Joséphine avec Napoléon étant demeurée stérile, l'empereur, qui tenait à avoir un héritier pour asseoir définitivement sa puissance, résolut de faire rompre son mariage ; le divorce fut prononcé le 16 décembre 1809. Joséphine se retira à la Malmaison où, grâce à une somptueuse dotation, elle continua à mener une existence vraiment royale.

L'empereur venait, du reste, souvent l'y visiter et solliciter d'elle des conseils qui éveillèrent, à maintes reprises, la jalousie de Marie-Louise. Elle mourut le 29 mai 1814.

Malgré son amour du luxe et ses goûts de dépense, elle cachait, sous des dehors légers, de réelles qualités d'intelligence et de diplomatie. Il ne faut pas non plus oublier que ce fut grâce à elle que Napoléon échafauda une politique coloniale, qu'il n'eut malheureusement pas le temps de réaliser, et que l'empereur eut pour les Antilles, en particulier pour la Martinique, une prédilection bien marquée.

---



## TROISIÈME PARTIE

---

### ORGANISATION ADMINISTRATIVE

#### Gouverneur.

La Martinique relève du Ministère des Colonies.

Elle est administrée par un Gouverneur dont les attributions sont définies par l'ordonnance organique du 9 février 1827 et les sénatus-consultes des 3 mai 1854 et 4 juillet 1866; le Gouverneur a, de plus, été investi, par le décret du 24 mai 1898, des pouvoirs jusqu'à cette époque exercés par le Directeur de l'Intérieur.

#### Secrétaire général.

Ce haut fonctionnaire a auprès de lui un Secrétaire général qui est plus spécialement chargé de s'occuper des questions financières et qui est destiné à le remplacer en cas d'absence.

#### Conseil privé et Conseil du contentieux.

Le Gouverneur est aidé dans son administration par un Conseil privé dont font partie les différents chefs de Services et par un Conseil du contentieux composé des mêmes membres que le Conseil privé auxquels sont adjoints deux magistrats; les attributions de ces deux assemblées sont déterminées par les ordonnances du 9 février 1827 et du 22 août 1833.

#### Représentation au parlement.

Un décret du 1<sup>er</sup> février 1871, qui a rétabli la représentation des Colonies au Parlement, et une loi du 28 juillet 1881 ont conféré à cette possession le droit d'élire deux députés. De plus, la loi du 24 février 1875, modifiée par celle du 27 décembre 1884, lui a accordé le privilège d'élire un sénateur.



### **Conseil général.**

Le Conseil général a été organisé par le décret du 26 juillet 1854, modifié par ceux des 1<sup>er</sup> août, 20 août 1886 et 20 décembre 1887. Il est composé de 36 membres élus par le suffrage universel. Le président, le vice-président et les secrétaires sont nommés pour chaque session par le Conseil. Les conseillers sont élus pour six ans, se renouvellent par moitié tous les trois ans et sont indéfiniment rééligibles ; un tirage au sort fait par le Gouverneur en Conseil privé détermine la première série à renouveler.

### **Commission coloniale.**

Dans l'intervalle des sessions, le Conseil général est représenté par la Commission coloniale instituée par le décret du 12 juin 1879 ; elle est composée de quatre membres au moins et de sept au plus, élus chaque année par le Conseil général à la fin de la session ordinaire.

### **Municipalités.**

A la tête de chaque commune se trouvent des municipalités organisées dans la Colonie par le décret du 12 juin 1837 ; la loi métropolitaine du 5 avril 1884 sur l'organisation communale leur est en tous points applicable.

### **Armée.**

La Martinique est occupée, au point de vue militaire, par une Compagnie d'infanterie coloniale, par une Batterie d'artillerie coloniale et par les Services auxiliaires. Ces troupes, en garnison à Fort-de-France, sont placées sous les ordres d'un Colonel d'Infanterie coloniale, Commandant supérieur du groupe des Antilles. Le décret du 11 juin 1901, portant règlement d'administration des troupes coloniales, donne à cet officier supérieur le commandement des forces de l'armée active, de la réserve, de l'armée territoriale et de sa réserve, ainsi que de tous les services et établissements affectés à ces forces ; le Commandant de l'artillerie, les Directeurs du Commissariat et du Service de santé sont sous ses ordres directs.



Pendant l'hivernage, une partie des troupes va habiter le Camp de Balata, situé sur les hauteurs, à quelques kilomètres du chef-lieu. Le recrutement a été établi dans la Colonie, conformément à la loi du 21 mars 1905, qui entrera en vigueur à compter de 1911.

#### **Gendarmerie.**

L'ordre public est maintenu à la Martinique par un détachement de gendarmerie qui se compose de quatre-vingts hommes à cheval et de sept hommes à pied commandés par deux officiers et répartis dans dix-neuf brigades formant deux sections (Fort-de-France et La Trinité).

#### **Marine.**

Les décrets du 4 octobre 1898 et du 3 juin 1902 ont classé la place de Fort-de-France parmi les six points d'appui de la flotte et des troupes de la Marine sont chargées de la défense fixe de ce port. En outre, un ou plusieurs navires de guerre appartenant à la division légère de l'Atlantique sont presque toujours sur rade ou croisent sur les côtes de l'île.

Le Service de l'Inscription maritime a été établi à la Martinique par le décret du 3 mai 1840 et réglementé par une loi du 24 décembre 1896. Le territoire maritime de la Colonie est divisé en quartiers, syndicats et communes.

#### **Service de santé.**

Le Service de santé est dirigé par un médecin principal des Troupes coloniales qui a sous ses ordres les médecins, les pharmaciens et le personnel des hôpitaux. L'hôpital de Fort-de-France contient cent cinquante lits; son administration est confiée, en vertu du décret du 20 octobre 1896, au personnel du Service de Santé des Colonies et l'ordonnancement des dépenses est assuré par le Service de l'Intendance.

Un jury médical est apte à délivrer le diplôme de pharmacien civil ainsi que celui de sage-femme.

A la suite des différentes épidémies de fièvre jaune qui ont sévi



sur la Colonie, un Service de prophylaxie par la destruction des moustiques et un Laboratoire de bactériologie ont été installés à la Martinique et y fonctionnent sous la direction d'un médecin-major des Troupes coloniales.

#### Culte.

L'île est le siège d'un Évêché suffragant de l'Archevêché de Bordeaux ; il a été établi par le décret du 18 décembre 1850. Les cures sont au nombre de trente-sept ; les fabriques ont la même organisation qu'en France.

#### Justice.

L'ordonnance du 24 septembre 1828, modifiée par celle du 10 octobre 1829 et divers décrets et lois, a organisé l'ordre judiciaire et l'administration de la Justice dans la Colonie. Le Procureur général est le Chef du Service judiciaire.

Fort-de-France est le siège d'une Cour d'Appel et d'un Tribunal de 1<sup>re</sup> instance ; la Cour d'assises siège dans cette même ville. La Colonie compte sept justices de paix.

#### Instruction publique.

L'Instruction publique a été placée, par décret du 24 juillet 1895, sous la direction d'un chef de service relevant du Gouverneur ; ces fonctions sont exercées par le Proviseur du lycée de Fort-de-France. L'enseignement supérieur, l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire sont représentés à la Martinique.

C'est ainsi qu'une École préparatoire de Droit fonctionne à Fort-de-France et permet aux jeunes gens de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane d'y passer leurs examens jusqu'à la licence. L'enseignement secondaire est donné aux garçons au lycée et aux jeunes filles au pensionnat colonial de Fort-de-France ; les uns ou les autres peuvent y obtenir le baccalauréat et les divers diplômes ; un séminaire-collège, fondé en 1852, donne aussi l'enseignement secondaire. Enfin, des cours normaux annexés au lycée et au pensionnat colonial forment les instituteurs et les institutrices néces-



saïres à donner l'enseignement primaire dans les 65 écoles de la colonie; 33 d'entre elles sont affectées aux garçons et 32 aux filles.

### **Enseignement professionnel.**

En outre, une école d'Arts-et-Métiers, qui date de 1852, a été rattachée au lycée de Fort-de-France par arrêté du 27 octobre 1904 et une École professionnelle, destinée à former des mécaniciens et des charpentiers, a été créée, par arrêté du 6 avril 1888, dans les ateliers du port et du bassin de radoub.

### **Trésor.**

Le Service du Trésor est dirigé et centralisé par un Trésorier-payeur qui a sous ses ordres neuf percepteurs; il est responsable de la gestion de ces derniers et justiciable de la Cour des Comptes. Il est nommé par décret sur présentation du Ministre des Finances, après avis conforme du Ministre des Colonies. Les percepteurs sont nommés par arrêté du Gouverneur, sur la proposition du Trésorier-payeur.

### **Douanes.**

Le personnel des Douanes dépend comme la Douane métropolitaine, dont il fait partie intégrante, du Ministère des Finances, qui lui transmet, par l'intermédiaire du Ministère des Colonies, les instructions relatives aux détails du service. Il est soumis à la même hiérarchie et aux mêmes règlements. A sa tête se trouve un inspecteur; son personnel est divisé entre le service sédentaire et le service actif.

La tarif général des Douanes a été rendu applicable à la Martinique par la loi du 11 janvier 1892, sauf les exceptions déterminées par les décrets des 30 mars 1893, 19 septembre 1897, 27 août 1898, 18 mars 1899, 31 avril 1900, 17 mars 1901, 17 mai 1903 et 8 juillet 1905, pris en Conseil d'État, par application de l'article 3, paragraphe 4, de ladite loi. A l'exception de quelques textes non applicables, les lois et règlements en vigueur en France et portant sanctions pénales, ont été rendus exécutoires dans la Colonie par un



décret du 16 février 1895 ; par suite, les affaires de douane sont devenues de la compétence des tribunaux de paix et des tribunaux correctionnels. Le service des douanes est chargé de la liquidation des droits d'octroi de mer, ainsi que des taxes de quai, d'aiguade et d'amarrage à terre.

#### **Enregistrement.**

Le Service de l'Enregistrement a été établi à la Martinique par l'ordonnance royale du 31 décembre 1828, modifiée par celle du 1<sup>er</sup> juillet 1831. Le personnel est dirigé, dans la Colonie, par un Inspecteur, Chef de service, qui a sous ses ordres divers agents (sous-inspecteurs, receveurs et surnuméraires).

Ils sont tous choisis dans le personnel métropolitain et mis, par le Ministre des Finances, à la disposition du Ministre des Colonies.

Ce service est chargé de l'enregistrement, des domaines, du timbre, des hypothèques et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières ; il doit, en outre, recouvrer les amendes de condamnation, les frais de justice et régir la curatelle aux successions et biens vacants.

#### **Contributions diverses.**

Le Service des contributions diverses de la Martinique est dirigé par le chef du Service des douanes ; il comprend les contributions indirectes et directes, la poste aux lettres et le téléphone, enfin la vérification des poids et mesures.

#### **Câbles.**

La Colonie est reliée aux îles voisines, aux États-Unis, au Brésil et à l'Europe par un réseau de câbles sous-marins ; la voie la plus fréquemment employée est celle de la Compagnie française des câbles (C. F. C.).

#### **Travaux publics.**

Le Service des Ponts et Chaussées a été créé, à la Martinique, par l'ordonnance royale du 25 septembre 1817 et définitivement orga-



nisé par un arrêté du 22 avril 1822. Le personnel comprend un ingénieur colonial, des conducteurs et des commis.

Un conducteur des Ponts et Chaussées, hors cadres, est chargé de la direction du bassin de radoub. Ce bassin, d'une longueur de 120 mètres et d'une largeur de 34 mètres, dispose d'un outillage assez complet pour procéder aux réparations que peuvent nécessiter des navires endommagés par une longue et pénible traversée.

#### **Service pénitentiaire.**

Il n'y a qu'un seul établissement pénitentiaire dans la Colonie : la prison centrale de Fort-de-France.

L'ordre public est assuré par la police dont le service est réglementé par l'arrêté du 7 février 1865 ; le personnel comprend 10 commissaires sous les ordres desquels sont placés les agents.

#### **Sapeurs-pompiers.**

Il existe à Fort-de-France une compagnie de sapeurs-pompiers ; elle est composée de 40 hommes.

#### **Service sanitaire.**

Le Service sanitaire, créé par l'arrêté du 15 février 1877, a été réorganisé par le décret du 31 mars 1897 ; il est assuré par des médecins du Service de santé des Colonies désignés par le directeur de la Santé. Un lazaret se trouve à la Pointe-du-Bout.

Les hospices civils, fondés en 1850, sont au nombre de cinq : Fort-de-France, la Trinité, le Marin, Saint-Esprit et le Lorrain ; ils sont pourvus d'un conseil d'administration et d'un conseil de surveillance. La Colonie compte, en outre, 19 bureaux de bienfaisance. Enfin, un ouvroir pour les jeunes filles fonctionne à Fort-de-France et rend à la population ouvrière des services fort appréciables.

#### **Imprimerie du gouvernement.**

Depuis 1859, l'imprimerie du gouvernement, confiée autrefois à l'industrie privée, est exploitée en régie par la Colonie ; ce service



est réglementé par l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 1859. L'imprimerie publie : le Journal Officiel, le Bulletin Officiel, le Bulletin de l'Enseignement, l'Annuaire, le recueil des procès-verbaux du Conseil général et les budgets et comptes ; elle est de plus chargée des travaux d'impression et de reliure pour les divers services de l'État et de la Colonie.

#### **Bibliothèque.**

Il existe à Fort-de-France une bibliothèque publique, fondée par Schoelcher ; une commission instituée par arrêté du 15 février 1894, donne son avis sur l'emploi des fonds consacrés à l'achat des livres ou à la réception des dons divers.

#### **Budget.**

Le budget de la Colonie en recettes et en dépenses s'élève pour l'exercice 1910 à 9.727.715 francs et les fonds de réserve se montaient, au 30 juin 1909, à 388.090 fr. 95 centimes.

---



## QUATRIÈME PARTIE

---

### AGRICULTURE, INDUSTRIE et COMMERCE

#### AGRICULTURE

##### I. — Productions diverses.

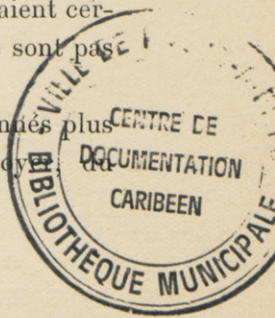
La Martinique produit presque tous les arbres fruitiers qui croissent naturellement ou s'acclimatent avec facilité dans les régions tropicales. Suivant les saisons, les marchés sont encombrés de goyaves, de mangues, d'ananas, de papayes ou de bananes qui jusqu'ici, pour ne citer que les productions les plus communes, sont consommés sur place. Il est indiscutable que, s'il existait des moyens de transport appropriés, la Martinique pourrait expédier, jusqu'en Europe, des fruits qui, par leur saveur et leur origine exotique, seraient certainement fort appréciés en France. Mais ces cultures ne sont pas appelées à être de longtemps encore rémunératrices.

Jusqu'ici les planteurs et les agriculteurs se sont adonnés plus spécialement à la culture de la canne à sucre, du cacao, du caféier, des plantes à féculé et du vanillier.

##### II. — Canne à sucre.

La canne à sucre est la culture principale de la Martinique ; la production annuelle moyenne de la Colonie peut être évaluée à 35.000 tonnes.

Cette plante, de la famille des graminées, appartient à la tribu des saccharinées. Les épillets sont fertiles dans toute la panicule et ont leur base entourée d'une ceinture de fibres longues et soyeuses. La canne à sucre comporte une vingtaine d'espèces parmi lesquelles il faut surtout mentionner la canne ordinaire. Celle-ci se reconnaît





à sa panicule étalée et à ses glumes à nervure unique ; ses racines sont vivaces et ses tiges arrivent à avoir 4 mètres de hauteur.

La canne à sucre croît spontanément en Mésopotamie, mais la tradition veut qu'elle soit originaire de l'Hindoustan ou de la Chine méridionale. Quoi qu'il en soit, ce sont les habitants de ces régions qui en ont les premiers fait usage et obtenu des cristaux dont les qualités sucrantes ont détrôné, chez les peuples du moyen âge, la renommée du miel auquel on avait recours. Il faut ajouter, pour appuyer cette assertion, que le mot sucre paraît venir du mot sanscrit *Scharkara* qui signifie « suc doux ».

Comme toutes les productions et tous les fruits originaires de l'Inde ou de la Perse, la canne à sucre fut peu à peu cultivée dans toute l'Asie Mineure et ce ne fut pas le moindre étonnement des Croisés, en débarquant en Syrie, de voir les infidèles extraire de roseaux un « sirop plus doux que le miel » (v. Albert d'Aix, le plus ancien historien des Croisades, livre V, chap. 37).

Les pèlerins-guerriers en parlèrent beaucoup à leur retour en Europe et cependant aucun d'eux n'avait songé à en rapporter quelques plants. Ce ne fut qu'à la fin des Croisades que cette culture fut acclimatée dans l'Italie méridionale, dans l'Afrique du Nord et en Andalousie. Vers 1230, des juifs arabes, que l'empereur Frédéric II avait accueillis en Sicile et auxquels il avait accordé des terres, introduisirent la culture de la canne à sucre qui y devint florissante. Grâce aux liens intimes qui unissaient au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles l'Espagne au royaume de Naples, cette culture fut connue des conquérants du Nouveau Monde, qui l'introduisirent dans leurs colonies nouvelles d'Amérique. Dès le milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, les Portugais et les Espagnols établirent au Brésil et à la Plata des moulins à sucre.

Certains écrivains prétendent cependant que la canne à sucre devait être indigène des Antilles, car les Caraïbes en faisaient un usage courant.

En tout état de cause, ce ne fut qu'en 1642 que les Français commencèrent à fabriquer du sucre à Saint-Christophe et en 1644 qu'ils en firent autant à la Guadeloupe. Le Juif Benjamin da Costa introduisit le premier la culture de la canne à la Martinique ; c'était en 1660.



Le Gouvernement royal, ébloui par les bénéfices qui provenaient de cette culture, encouragea les Gouverneurs de la colonie à y faire établir des raffineries. Le <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècle vit prospérer ces établissements dont le nombre et la richesse portèrent ombrage aux raffineries de la Métropole. Celles-ci devinrent inactives et leurs ouvriers passèrent en masse aux îles d'Amérique ; ces désertions furent suspendues par un arrêt du Conseil d'État, en date du 16 janvier 1684, qui défendit de fonder des raffineries nouvelles aux Antilles. Un peu plus tard, celles qui existaient furent supprimées et obligées d'envoyer leurs sucres en France pour y être raffinés.

L'exportation de cette denrée atteignit des chiffres très importants ; elle était évaluée, en 1743, à 125 millions de kilogrammes. Le sucre colonial arrivait à l'état brut sur les marchés ; il était épuré, blanchi, puis moulé en pains dans des raffineries dont les plus importantes étaient Rouen et Orléans. Ce commerce subit, à partir de 1812, époque où la fabrication du sucre de betterave commença à être pratiquée, une crise qu'il a encore aujourd'hui la plus grande peine à enrayer.

La canne exige un sol profond et substantiel qui doit être engraisé rationnellement ; elle se propage par la bouture des parties supérieures des tiges. La plantation se fait de janvier à mars ou de juillet à septembre ; on choisit de préférence les endroits légèrement humides et les collines peu élevées. Dès que la végétation commence, le terrain doit être nettoyé ; on le nettoie une seconde fois en septembre et une troisième en janvier. Enfin, quand la canne est sur le point de fleurir à nouveau, c'est-à-dire quatre mois après sa plantation, on sarcle en buttant légèrement la terre autour de chacun des pieds. C'est en mai, juin et juillet que l'on procède à la coupe de la canne, quelle que soit l'époque qu'on ait choisie pour la planter.

Quand la récolte des cannes est achevée, on brûle sur le sol les feuilles desséchées afin de nettoyer la terre et de lui fournir un aliment, ou encore on réunit ces feuilles pour en faire du fumier qui est ensuite répandu sur les cultures.

Après une première récolte, la canne n'a pas besoin d'être plantée à nouveau pour reproduire ; les racines restantes fournissent



des rejetons qui préparent de nouvelles récoltes. Dans les terrains les meilleurs, les mêmes plantes peuvent donner jusqu'à six coupes productives. Malgré les difficultés d'écoulement du sucre, les ouragans, les incendies, les rats, les serpents et les maladies, la population martiniquaise tient beaucoup à la culture de la canne, d'abord par tradition, ensuite pour des raisons sociales car elle est susceptible de procurer un salaire régulier à six travailleurs par hectare.

### III. — Cacaoyer.

Cette plante, originaire de l'Amérique équatoriale, a été d'abord classée par les botanistes dans la famille des malvacées mais elle est aujourd'hui rangée dans celle des byttneriacées. Les savants lui ont donné le nom de théobroma (nourriture divine), les Caraïbes l'appelaient cacao et les Aztèques la connaissaient sous le nom de cacahoauatl.

Le cacaoyer ressemble à un merisier; il atteint une hauteur moyenne de 10 mètres. Son bois est tendre, son écorce de couleur rougeâtre et ses feuilles d'un vert brillant. Ces dernières se renouvellent sans cesse ainsi que ses fleurs, blanches pour la plupart, réunies en bouquet et inodores. Les fruits, auxquels elles donnent naissance, mûrissent à toute époque de l'année; ils sont couramment appelés « cabosses ». Ce sont des fruits de forme ovoïde, longs d'une quinzaine de centimètres, qui, sous un péricarde ligneux doublé d'une pulpe acide, contiennent 30 ou 40 graines amygdaloïdes. Ces graines sont ce que l'on appelle le cacao.

Avant la découverte du Nouveau Continent, le cacaoyer était l'objet, de la part des indigènes, non seulement d'une culture suivie mais encore d'une véritable vénération. Des cérémonies rituelles et pleines de solennité accompagnaient la plantation de cet arbuste. Benjamin da Costa, le réfugié israélite dont il a été parlé plus haut, introduisit, en 1661, le cacaoyer à la Martinique. Cette culture séduisit aussitôt les colons qui n'hésitèrent pas à entreprendre des exploitations importantes.

L'ouragan de 1727 fut pour eux un désastre; la plupart des plantations furent détruites mais Louis XV, qui s'était vivement inté-



ressé à cette source de richesse, encouragea les propriétaires à replanter leurs cacaoyères en leur accordant des exemptions d'impôt. A l'époque de la Révolution, la Martinique comptait plus de 1.200 hectares consacrés à cette culture.

Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, les plantations se multiplièrent dans le nord de l'île, tout particulièrement dans les régions du Précheur et de Basse-Pointe dont les vallées chaudes et humides conviennent à cet arbrisseau; les exportations de cacao ne dépassaient cependant pas 200 tonnes par an.

Depuis les éruptions de 1902, et malgré une interruption momentanée, la reprise de la culture du cacaoyer se manifeste très sensiblement. On peut évaluer que, à l'heure actuelle, la Martinique consacre 1500 hectares aux plantations de cacaoyer qui produisent approximativement 500.000 kilog. de cacao.

Il y a tout lieu d'espérer que cette culture est en voie d'extension normale et que, dans un avenir proche, la surface du sol qui lui sera consacrée ne sera pas inférieure à 3.000 hectares.

Le cacaoyer a besoin, pour réussir, d'ombre, de chaleur et d'humidité; il doit être planté dans un terrain vierge et autant que possible sablonneux. La cacaoyère, dont l'étendue est toujours restreinte (10 à 15 hectares), est entourée d'une haie de citronniers et de bananiers afin de l'abriter contre l'action des vents et l'ardeur du soleil.

Après une préparation spéciale du sol, on procède à la plantation des cacaoyers; ces derniers sont le plus souvent semés sur place et disposés en quinconce. Pendant les premières années, on cultive des patates ou du maïs entre les rangées de cacaoyers qui ne fleurissent que vers la troisième année et ne donnent de fruits que vers la cinquième. L'entretien de la plantation se borne alors à enlever les mauvaises herbes, à détruire les insectes et à tailler les tiges.

#### IV. — Caféier

Le caféier est originaire d'Arabie et les savants s'accordent à dire que son nom même provient de Kaffa, ville de l'Yémen, où il était cultivé depuis les débuts de l'ère musulmane. Quoi qu'il en



soit, ce furent les Arabes qui, les premiers, firent usage de ses fruits. L'habitude de boire du café s'introduisit en Perse, en Palestine, en Egypte et enfin à Constantinople où l'absorption de ce breuvage était répandue à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Louis XIV fut, en France, le promoteur de cette boisson nouvelle qui ne fut vulgarisée à Paris que cinquante ans plus tard.

En 1690, les Hollandais plantèrent le caféier aux Indes et à Surinam ; plusieurs pieds furent envoyés à Amsterdam où notre consul obtint une bouture dont il fit cadeau au Jardin des Plantes de Paris.

En 1714, une seconde bouture fut offerte au Roi ; elle donna plusieurs jeunes caféiers dont trois furent confiés au capitaine de génie Desclieux qui fut chargé, en 1727, de les convoier à la Martinique. Le voyage était long, la traversée difficile ; deux pieds moururent en route, le troisième ne put survivre que grâce au dévouement de cet officier qui arrosa le plant survivant avec la plus grande partie de sa ration d'eau. Ce plant unique, sauvé par le dévouement de Desclieux, est devenu la souche des caféiers des Antilles et de l'Amérique Centrale.

Cette culture prit aussitôt un essor considérable ; à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, elle couvrait dans la colonie plus de 6.000 hectares qui produisaient environ trois millions et demi de kilog. de café.

Depuis cette époque, et malgré ses qualités exceptionnelles, la production du café de la Martinique va en diminuant. La disparition progressive des caféières provient des maladies qui s'attaquent à la plante et des difficultés que présente cette exploitation.

Le caféier est un petit arbre de la famille des rubiacées ; il atteint 8 mètres de hauteur mais les Martiniquais ont l'habitude de le tailler en parasol ; son écorce est grisâtre et ses feuilles d'un beau vert. Les fleurs, blanches et odorantes, se rapprochent beaucoup par leur aspect de celles du jasmin. Son fruit est une baie analogue à la cerise ; il renferme un noyau divisé en deux loges qui contiennent chacune une graine convexe du côté externe et aplatie du côté interne ; cette graine est le café.



V. — Plantes à fécule.

Parmi les plantes à fécule dont la culture est le plus répandue à la Martinique, il faut citer : le manioc, l'igname et l'arrow-root.

A. *Manioc*. — Le manioc est un arbrisseau à racine très épaisse et charnue ; il appartient au genre médecinier. Sa tige, haute de 2 à 3 mètres, est cassante et couverte d'une écorce lisse ; ses feuilles, grandes et palmées, peuvent être confondues avec celles du ricin ; ses fleurs sont rougeâtres et son fruit consiste en une capsule contenant des graines ovoïdes et aplaties. Il existe plusieurs sortes de maniocs qui se divisent en doux et en amers. Les premiers sont ceux dont les racines peuvent se manger telles qu'on les récolte ; celles des autres ne peuvent être consommées qu'après avoir été débarrassées du suc vénéneux qu'elles contiennent. Cette plante est originaire du Mexique d'où elle a été introduite aux Antilles.

B. *Igname*. — L'igname est une plante grimpante du type de la famille des dioscorées ; elle possède des rhizomes charnus et rudimentaires, de couleur jaunâtre, qui arrivent à atteindre des poids énormes. On peut dire que l'igname est le succédané de la pomme de terre que, le cas échéant, il pourrait avantageusement remplacer.

C. *Arrow-root*. — Ce produit est extrait de la racine de plusieurs plantes de la famille des amomées ; il est aussi connu sous le nom de salep. L'arrow-root constitue un aliment léger et peut, en conséquence, être recommandé aux enfants et aux convalescents. Cette fécule entre dans la confection des mets sucrés ; elle est de nature à remplacer le tapioca dans les potages.

VI. — Vanillier.

Cet arbrisseau, originaire de l'Amérique Centrale, tire son nom de son propre fruit qui, en espagnol, est appelé « vainilla », c'est-à-dire petite gaine. Sa tige est noueuse et grimpante, munie de fibres radicales qui lui permettent de s'accrocher aux arbres voisins ; ses



feuilles sont épaisses et lisses, ses fleurs sont réunies en bouquets et ses fruits, vulgairement appelés gousses, sont des capsules cylindriques, longues de quinze à vingt-cinq centimètres et remplies d'une pulpe odorante qui contient de nombreuses graines.

La culture du vanillier ne présente aucune difficulté. Il doit être planté à l'ombre, dans une partie boisée ; il se multiplie à l'aide de boutures faites avec des tronçons de tige. Le seul inconvénient qu'offre cette exploitation réside dans la fécondation qui peut être naturelle ou artificielle. La fécondation naturelle est faite par les insectes ou les abeilles ; la fécondation artificielle est faite par des travailleurs qui doivent agir avec beaucoup de précaution et une grande rapidité, car les fleurs sont délicates et ne restent ouvertes que fort peu de temps.

#### VII. — Autres cultures.

D'autres cultures ont été entreprises avec succès à la Martinique. Au nombre de celles-ci, il est intéressant de noter : le tabac, l'indigo, le gingembre et le bois de campêche.

#### VIII. — Élevage.

Bien que très avantageux, l'élevage n'est pas pratiqué dans la colonie avec autant d'activité que les débouchés sur place permettraient de le croire. Il se consomme, en effet, annuellement dans l'île plus de 10.000 têtes de gros bétail.

La majeure partie du bétail importé provient de Porto-Rico ou du Vénézuëla. Il semble que la transformation de certaines savanes en terrains de pâturage et l'introduction de races appropriées pourraient constituer, à la Martinique, un élément nouveau de richesse.

---



## INDUSTRIE.

### I. — Considérations générales.

L'industrie est représentée, à la Martinique, par le traitement que l'on fait subir aux produits naturels du sol en vue de les livrer sous leurs diverses formes à la consommation. Il est donc permis de dire que l'industrie de la Colonie est une industrie agricole ; elle est représentée par le sucre, le rhum, le cacao, le café et la vanille.

Il faut cependant ajouter que la petite industrie existe dans l'île où la population ouvrière s'adonne à des travaux de tonnellerie, de scierie, d'ébénisterie, de tannerie et de cordonnerie.

### II. — Sucre.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la récolte de la canne se fait pendant l'époque de la sécheresse. Les cannes sont portées aux usines qui les paient aux planteurs d'après le taux d'une mercuriale établie chaque quinzaine, suivant le cours du sucre. Après les transactions commerciales, les sociétés usinières prélèvent l'intérêt statutaire qui doit être versé aux actionnaires et, s'il y a bénéfice, elles partagent ce dernier entre les producteurs et les actionnaires.

Les cannes sont écrasées sous des presses à cylindres qui en extraient un jus blanchâtre ; ce liquide s'écoule dans un certain nombre de cuves destinées à le clarifier. Les débris ligneux sont appelés « bagasses » et servent de combustible pour alimenter la chaufferie ; le jus prend le nom de « vesou » et sa partie la plus pure sert à fabriquer le sucre. Les vidanges et les écumes de la canne sont mises à profit et produisent « les mélasses » ou « sirops ».

Des pressions successives opérées sur les bagasses permettent d'en extraire encore une quantité notable du liquide sucré qu'elles contiennent ; des procédés nouveaux plus puissants seraient susceptibles de faire obtenir à cette opération un rendement supérieur.



### III. — Rhum.

Cette liqueur alcoolique s'obtient par la fermentation des mélasses provenant de la canne à sucre. Pour la fabriquer, on mêle le sirop et les écumes qu'on enlève du vesou avec une certaine quantité d'eau provenant du lavage du sucre brut et on met le tout dans des tonneaux. La fermentation s'opère d'elle-même; toutefois, comme elle est lente, on y ajoute parfois un peu de ferment. Ce travail se produit au bout de huit à dix jours; on distille alors la liqueur au moyen d'un alambic.

Le tafia est le liquide que l'on retire des résidus de la canne passés au cylindre et soumis à la fermentation.

Le rhum a une saveur piquante; nouvellement fabriqué, il est incolore, mais en vieillissant il prend une couleur brune et acquiert une odeur agréable. Sa saveur tient à une huile volatile que renferme le jus de la canne à sucre. Le rhum de la Martinique pèse, à l'alcoomètre centésimal, de 50 à 65 degrés.

Il se subdivise en trois qualités : le rhum grappe blanche, le rhum habitant et le rhum industriel.

### IV. — Cacao.

La récolte du cacao est à peu près permanente; il importe cependant de ne cueillir que les fruits bien mûrs. A mesure que se fait la cueillette, des femmes et des enfants ouvrent les cabosses avec des couteaux et des maillets et retirent, à l'aide d'une spatule en bois, les graines qu'ils répandent sur un terrain préalablement garni de feuilles vertes de bananier.

Le cacao est ensuite, soit déposé dans un magasin fermé, soit jeté dans des fosses creusées dans le sol et recouvert d'une légère couche de sable fin; il y reste trois ou quatre jours : c'est la préparation appelée terrage. On retire ensuite le cacao, on le débarrasse de la pulpe restée adhérente et on l'étend au soleil sur de fines claies pour le faire sécher. Lorsqu'il est arrivé à un degré de dessiccation convenable, il est renfermé dans des sacs ou dans des barils et exporté sur les lieux de vente.



V. — Café.

La récolte du café se fait en deux ou trois fois. Les cerises sont ramassées à la main lorsqu'elles sont rouges et soumises ensuite à l'action du moulin à grager. Cette machine se compose de deux cylindres de bois, recouverts d'une pièce de cuivre dont la surface est percée de trous, qui remplit l'office d'une râpe. Les cerises passent entre les cylindres et les graines sont ainsi séparées l'une de l'autre. Elles tombent dans un réservoir aménagé au-dessous de la grage et sont soumises à un courant d'eau qui les nettoie. On les fait ensuite sécher au soleil sur une surface inclinée enduite de ciment ; lorsque la teinte du café commence à devenir foncée, on introduit les graines dans une étuve où elles se dessèchent et obtiennent une couleur vert pâle. Le café est alors vanné, lustré, trié et mis en sacs ; on le laisse dans l'étuve jusqu'au moment de l'expédition.

VI. — Vanille.

La préparation de la vanille est une opération très compliquée. Ce fruit est cueilli avant d'être arrivé à complète maturité afin de lui laisser toutes ses qualités. Après l'avoir desséché à plusieurs reprises et enduit d'huile, on l'enferme dans des vases ou des récipients en fer hermétiquement clos.

On connaît, dans le commerce, trois sortes principales de vanilles : 1<sup>o</sup> la vanille givrée, longue de 25 centimètres, étroite, molle, d'une odeur très suave et recouverte de petits cristaux ; 2<sup>o</sup> la vanille bâtarde, plus petite, plus sèche et moins foncée ; 3<sup>o</sup> le vanillon, long de 15 centimètres environ, large de 2 centimètres, de couleur brune et moins estimé que les deux espèces précédentes.

---



## COMMERCE.

### Commerce et statistiques commerciales.

Si l'on en excepte le commerce local, représenté par les produits de la culture vivrière, de la pêche et de la petite industrie, le commerce de la Martinique se résume dans les transactions que nécessitent le sucre, le rhum, le cacao, la vanille, le café et les féculés.

A l'exportation, la presque totalité des expéditions est fournie par le sucre et le rhum ; l'île compte seize usines sucrières et soixante-dix rhummeries.

A leur sortie de la colonie, ces produits sont frappés de droits spéciaux qui s'élèvent à 1 fr. 30 par quintal de sucre et à 1 fr. 10 par litre de rhum ; il faut y ajouter les droits de quai et de statistique. Ces diverses taxes, ajoutées au prix de revient et au coût du transport du rhum, font revenir le litre de ce liquide rendu en France, très bonne qualité, à 5 francs environ.

Les importations consistent surtout en viandes, morues, houille, huiles, tissus, farine, etc.

Pour l'année 1908, les exportations se sont élevées à la somme de 20.795.091 francs, se décomposant ainsi qu'il suit :

| Désignation<br>des Marchandises | Pays de destination   |                 |             | Total      |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------|-------------|------------|
|                                 | France<br>et colonies | Angle-<br>terre | Autres pays |            |
|                                 | Fr.                   |                 | Fr.         | Fr.        |
| Cacao .....                     | 1.135.149             | »               | »           | 1.135.149  |
| Sucre .....                     | 10.637.894            | »               | 119.652     | 10.757.546 |
| Rhum .....                      | 6.263.555             | »               | 141.119     | 6.404.674  |
| Vanille .....                   | 643.940               | »               | 658.546     | 1.302.486  |
| Autres marchandises....         | 354.038               | »               | 831.198     | 1.185.236  |
| Total .....                     | 19.034.576            | »               | 1.750.515   | 20.785.091 |



Pendant le même exercice, les importations ont atteint le chiffre de 15.363.285 francs et se sont réparties de la manière suivante :

| Désignation<br>des marchandises    | Pays d'origine (Valeur en francs) |                 |           |                | Total      |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------------|-----------|----------------|------------|
|                                    | France                            | Angle-<br>terre | Amérique  | Autres<br>pays |            |
|                                    | Fr.                               | Fr.             | Fr.       | Fr.            |            |
| Viandes salées.....                | 357                               | 60              | 144.706   | 77             | 145.200    |
| Graisses alimentaires...           | 5.783                             | »               | 303.481   | 1.801          | 311.065    |
| Morues.....                        | 746.165                           | »               | 4         | 259.467        | 1.005.636  |
| Farine de froment.....             | 213.209                           | 30              | 1.115.001 | 22.581         | 1.350.821  |
| Riz.....                           | 398.059                           | 16.019          | 240       | 33.381         | 447.699    |
| Mélasse.....                       | 15                                | »               | »         | 161.418        | 161.433    |
| Café.....                          | 152.091                           | 21              | »         | 34.508         | 186.620    |
| Tabacs en feuilles.....            | 5.450                             | »               | 70.040    | 270            | 75.760     |
| Huiles de coton.....               | 30.820                            | »               | 515.719   | »              | 546.539    |
| Bois sciés.....                    | 22.661                            | »               | 388.143   | 22.935         | 433.739    |
| Merrains.....                      | 10.716                            | »               | 288.995   | 800            | 300.511    |
| Vins.....                          | 474.569                           | »               | »         | 3.277          | 477.846    |
| Houille.....                       | 16.760                            | 108.117         | 1.025.842 | 57.827         | 1.208.546  |
| Huiles de pétrole.....             | 383                               | »               | 151.770   | 1.600          | 153.753    |
| Produits chimiques et engrais..... | 199.404                           | 808.553         | 330.289   | 383.708        | 1.721.934  |
| Savons.....                        | 137.077                           | »               | 33        | 28.850         | 165.960    |
| Tissus                             | de lin.....                       | 230.285         | 150       | 143            | 8.499      |
|                                    | de coton.....                     | 561.268         | 30        | 6.536          | 130.805    |
|                                    | de laine.....                     | 47.889          | »         | 92             | 5.796      |
|                                    | de soie.....                      | 28.172          | »         | »              | 1.030      |
| Broderies et vêtements.            | 457.594                           | »               | 552       | 232            | 458.378    |
| Ouvrages en métaux...              | 1.049.440                         | 2.606           | 85.867    | 45.455         | 183.368    |
| Futailles vides.....               | 28.963                            | »               | 527.557   | 3.234          | 559.754    |
| Autres marchandises...             | 2.748.399                         | 147.045         | 317.193   | 235.391        | 3.448.028  |
| Total.....                         | 7.565.529                         | 1.082.611       | 5.272.203 | 1.442.942      | 15.363.285 |

### Chambre de Commerce.

Il existait autrefois deux Chambres de Commerce à la Martinique ; elles avaient été créées par ordonnance locale du 17 juillet 1820, réglementées et réorganisées depuis cette époque par des arrêtés successifs.

Un arrêté du 16 février 1907 a supprimé la Chambre de Commerce de Saint-Pierre et un autre arrêté a réorganisé la Chambre de Commerce de Fort-de-France.



La circonscription de cette assemblée comprend toute la colonie ; le nombre de ses membres est fixé à neuf.

La Chambre de Commerce de Fort-de-France est auprès des pouvoirs publics de la Colonie l'organe des intérêts commerciaux des industriels de la Martinique ; ses membres sont élus pour neuf ans, indéfiniment rééligibles et renouvelés par tiers tous les trois ans. Le budget de la Chambre de Commerce est proposé par le Président, voté par l'Assemblée et approuvé par le Gouverneur.

#### **Courtiers, Agents de change et Commissaires-priseurs.**

Il existe une Bourse de commerce à Fort-de-France et le décret du 2 décembre 1864 a fixé à deux le nombre des courtiers pour cette ville. Ils exercent cumulativement les fonctions d'agents de change, de courtiers de marchandises et d'assurances et de courtiers interprètes et conducteurs de navires ; ils sont astreints à subir un examen spécial et à justifier de la connaissance des langues anglaise et espagnole.

Fort-de-France est le siège de l'office d'un commissaire-priseur dont les attributions sont les mêmes que celles de ses collègues établis en France.

#### **Banque de la Martinique.**

La Banque a été constituée par la loi du 11 juillet 1851, au capital réalisé de 3.000.000 de francs, en vertu de l'article 7 de la loi du 30 avril 1849 affectant à la formation du capital le huitième de l'indemnité accordée aux colons par suite de l'émancipation des esclaves.

En outre du capital social, une réserve statutaire de 1.500.000 francs a été constituée au moyen de prélèvements sur les bénéfices. Capital et réserve ont été employés en achat de titres de 3 % amortissables qui représentent au cours actuel de la rente, 6.800.000 francs.

Les décrets des 22 décembre 1851, 17 novembre 1852, 31 mars 1874, 9 juin 1904 et 16 novembre 1905, ont pourvu aux moyens d'exécution et créé une agence centrale des Banques coloniales à Paris.



Les statuts annexés à la loi de 1851 fixaient à vingt années la durée de la Banque, mais la loi du 22 juin 1874 en a prorogé le privilège pour vingt autres années, à partir du 11 septembre 1874.

Ce privilège a été prorogé par décrets d'abord jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1901 et ensuite jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1912.

Les opérations de la Banque consistent :

1<sup>o</sup> à escompter les billets à ordre ou effets de place à deux ou plusieurs signatures ;

2<sup>o</sup> à négocier, escompter ou acheter des traites ou des mandats directs ou à ordre sur la métropole ou sur l'étranger ;

3<sup>o</sup> à escompter des obligations négociables ou non négociables garanties :

par des warrants ou des récépissés des marchandises déposées soit dans les magasins publics, soit dans les magasins particuliers dont les clefs ont été régulièrement remises à la Banque ;

par des cessions de récoltes pendantes ;

par des connaissements à ordre ou régulièrement endossés ;

par des transferts de rentes ou d'actions de la Banque de la colonie ;

par des dépôts de lingots, de monnaie ou de matières d'or et d'argent ;

4<sup>o</sup> à se charger, pour le compte des particuliers ou pour celui des établissements publics, de l'encaissement et du recouvrement des effets qui lui sont remis, et à payer tous mandats et assignations ;

5<sup>o</sup> à recevoir, moyennant un droit de garde, le dépôt volontaire de tous les titres, lingots, monnaies et matières d'or et d'argent ;

6<sup>o</sup> à souscrire à tous emprunts ouverts par l'État, par la colonie ou par les municipalités de la colonie jusqu'à concurrence des fonds versés à la réserve ;

7<sup>o</sup> à recevoir, avec l'autorisation du Ministre des colonies, les produits des souscriptions publiques ouvertes soit dans la colonie, soit dans la métropole ;

8<sup>o</sup> à émettre des billets payables à vue au porteur, des billets à ordre et des traites ou mandats ;

9<sup>o</sup> à faire commerce des métaux précieux, monnayés ou non monnayés.

---

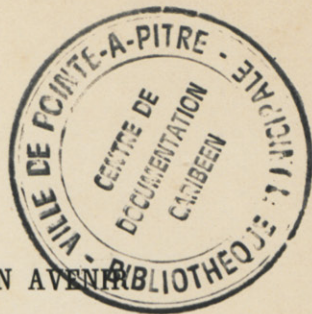






## CINQUIÈME PARTIE

---



### LA MARTINIQUE ET LES EXPOSITIONS; SON AVENIR

Fière de son brillant passé et soucieuse de faire connaître ses produits en même temps que de conquérir des marchés nouveaux, la Martinique n'a jamais hésité à prendre part aux différentes Expositions auxquelles elle a été conviée.

C'est ainsi qu'elle a figuré en 1885 à Anvers, en 1889 et en 1900 à Paris, en 1906 à Marseille et enfin, cette année même, à Bruxelles.

Les collections provenant des divers services administratifs ou les envois dus à l'initiative privée ont toujours été hautement remarqués et ont contribué à donner à la Martinique une renommée qu'elle mérite à tous égards.

Avec ses richesses naturelles, par suite de l'activité de ses habitants, grâce à une population abondante et cultivée, la Martinique — bien qu'étant, au point de vue strict, une colonie — peut être considérée comme un prolongement de la Mère-Patrie, dont elle constitue moralement un véritable département.

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics n'ont jamais hésité à faire tout d'abord bénéficier la Martinique des mesures politiques et sociales que la Métropole elle-même venait de s'appliquer.

Les lois ouvrières, le régime du travail, l'introduction des procédés nouveaux de culture et des découvertes récentes dans l'industrie, le reboisement et la protection des forêts permettent d'envisager avec confiance le développement futur de notre belle possession des Antilles. Si l'on ajoute que le percement de l'isthme de Panama fera du port de Fort-de-France amélioré le point de relâche tout indiqué des navires qui se rendront de l'Europe dans le Pacifique, il est légitime d'escompter pour cette colonie un avenir brillant que son passé et son présent justifient pleinement.

---







## SIXIÈME PARTIE

### BIBLIOGRAPHIE

*Annuaire de la Martinique*. — Fort-de-France, 1 vol. in-8° (Publication annuelle).

*Archenhoby*. — Histoire des flibustiers, 6 vol.

*Aube*, contre-amiral. — La Martinique, son présent et son avenir.

✓ *Avrainville (A. d')*. — Exposé général de la situation de la Martinique en 1875 (Extrait de la *Revue maritime et coloniale*). Paris, Berger-Levrault, 1876.

— *Bajid (Jacques)*. — Préjugé de race, 1 vol. (5)

— *Ballot, Dr.* — De la fièvre jaune à la Martinique sous le rapport sanitaire, Rochefort, 1881.

— *Basiège (Souquet)*. — Sur le préjugé de couleur, 1 vol.

— *Battur*. — Des seuls moyens d'assurer le salut de nos colonies (Extrait du Bulletin de la législation et de la jurisprudence comparées). Paris, 1859.

— *Baudoin*. — L'octroi de mer aux colonies (Extrait de la *Revue maritime et coloniale*). Paris, 1885.

— *Beaujean*. — Immigration indienne (Extrait de la *Revue algérienne et coloniale*). Paris, Hachette, 1860.

— *Bérenger-Ferraud, Dr.* — Traité clinique des maladies des Européens aux Antilles (Martinique). Paris, Doin, 1881, 2 vol. in-8°.

— *Bertrand*, général. — Sur la détresse des colonies françaises en général, de l'île Martinique en particulier, et de la nécessité de diminuer la taxe exorbitante établie sur le sucre exotique, 1 vol.

— *Bonneville (R)*. — L'Idéale maîtresse, roman de mœurs créoles.

— *Bordaz (G.)*. — Sainte-Marie de la Martinique.

— *Boucher (Gilbert)*. — Cris des colons contre un ouvrage de Grégoire intitulé : *Littérature des nègres*, 1 vol.

— *Bouet-Villaumez*. — Les colonies françaises en 1852. (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*.)

\*

voir aussi  
Raimond, Livrant (d'Artois), Schœlcher



*Bouton (P.)*. — Histoire de l'établissement de la colonie de la Martinique, 1640.

*Boyer de Peyreleau*. — Les Antilles, principalement la Guadeloupe, 3 vol.

*Budget de la Martinique*. — Brochure annuelle, Fort-de-France. Imp. du Gouvernement.

*Bulletin de l'Agriculture pratique aux pays chauds*. — Aug. Challamel, éditeur, Paris.

*Bulletin officiel de la Martinique*.

*Bulletin officiel du Ministère des colonies*. — Publication annuelle, Paris.

*Cadoret (L'abbé Eug.)*. — La vie de Christophe Colomb, Paris, 1869, 1 vol.

*Carte générale de la Martinique*. — Paris, Dépôt de la Marine, n° 383.

*Cazas (Las)*. — Voyage aux Indes Occidentales, 1 vol.

*Chazelles (Le comte de)*. — Étude sur le système colonial. Paris, Guillaumin et C<sup>ie</sup>, 1860, 1 vol.

*Clerc (J.)*. — Observations sur la loi des sucres. Lettre adressée à MM. les Membres de la Commission de la Chambre des députés. Paris, 1833.

*Chemin-Dupontès*. — Les petites Antilles. Paris, 1908.

*Chervin*. — Identité de la fièvre jaune avec les fièvres paludéennes à l'occasion de deux mémoires de M. Rufz de Lavison, de la Martinique.

*Colomb (Fernand)*. — Vie de Christophe Colomb.

*Colson*. — La question du bétail à la Martinique.

*Colson*. — Mémoires de la Société d'agriculture de Saint-Pierre.

*Colson*. — Projet d'un établissement de réfrigération pour les Colonies.

*Commission coloniale*. — Procès-verbaux.

*Commission* (Rapport de la) instituée par décision royale du 26 mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage et à la constitution politique des colonies. Paris, 1843, 1 vol.

*Cools (Baron de)*, délégué de la Martinique. — De l'agriculture coloniale en réponse à M. de Simondi, Paris, 1834.



*Cools (A. de).* — Droit et nécessité des garanties sociales et politiques réclamées par les colonies françaises, Paris, 1832.

*Cools (Baron de).* — Lettres à M. Hernoux, député, rapporteur du budget de la marine et des colonies, Paris.

*Cools (Baron de).* — Lettre à un député en examen du projet de loi de douane, Paris, 1833.

*Cools (Baron de).* — Lutte du sucre colonial et du sucre indigène, 1836.

*Coqueran (M.).* — Rapport présenté au nom de la Commission chargée d'étudier le projet de construction d'un dock à la place Bertin, 1 vol.

*Coqueran (M.).* — Publications de la Chambre d'agriculture, 1879. 1 vol.

*Cornilliac.* — Étude sur la fièvre jaune observée à la Martinique de 1669 à nos jours, Paris, 1873.

*Cornilliac (J.-J.).* — Recherches chronologiques et historiques sur l'origine et la propagation de la fièvre jaune dans les Antilles et sur la côte occidentale d'Afrique. Fort-de-France (Martinique), 1886, 1 vol.

*Corre (A.).* — La criminalité en pays créoles.

*Corre (A.).* — Nos créoles.

*Corre (A.) et (E.) Lejanne.* — Résumé de la matière médicale et toxicologique coloniale.

*Coulon (Ch.).* — La fabrication du rhum à la Martinique. Paris, 1886.

*Culture du café et du cacao aux Antilles.* — Saint-Pierre, 1894. Imprimerie des Antilles.

*Dauxion (Lavaysse).* — Voyage aux îles de la Trinidad, de Tobago, de la Martinique et au Vénézuéla, Paris, 1815.

*Dariste.* — Discours prononcé à la Chambre des députés sur les colonies.

*Délibérations du Conseil général.* — Fort-de-France. Imprimerie du gouvernement. Publication annuelle.

*Delys-Duval.* — Exposé succinct de quelques faits soumis à l'appréciation publique, 1 vol.

*Dépêche Coloniale.* — (Journal), Paris, articles divers.



*Deproge (E.)*. — Lettre à M. le contre-amiral Aube, ex-gouverneur de la Martinique; réponse à son libelle, 1 vol.

o/ *Descourtilz (M.-E.)*. — Flore médicale des Antilles, 8 vol. 1821-1829.

*Dessales (A.)*. — Histoire générale des Antilles, 5 vol.

*Dessales*, le conseiller. — Annales du Conseil souverain de la Martinique.

*Dislère (P.)*. — Traité de la législation coloniale. Paris, 2 vol.

*Dublancq-Laborde*. — Le bassin de radoub, 1 vol.

*Dubuisson et Dubuc*. — Lettres critiques et politiques sur les colonies et leur commerce, 1 vol.

*Ducos (Th.)*. — Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur les sucres, Paris, 1839.

*Dumail (F.)*. — Martinique : Divorce commercial de cette colonie avec la France, 1 vol.

*Dumail (F.)*. — Martinique : Observations sur le régime commercial de cette colonie, 1 vol.

*Dumas (Alexandre)*. — Voyage à la Martinique en 1751.

*Dupin (baron Charles)*. — Défense des Conseils coloniaux d'après la loi organique de 1833; Paris, 1841.

*Dupin (baron Charles)*. — Discours adressé au roi, Paris, 1838.

*Dupin (baron Charles)*. — Discours de M. le baron Charles Dupin, pair de France, pour défendre les intérêts des colonies, Paris, 1838.

*Dupin (baron Charles)*. — Mémoire sur la situation sociale et politique des colonies françaises en 1844, Paris.

*Dupin (baron Charles)*. — Sur l'exportation directe des sucres coloniaux, Paris.

*Dupuynode*. — Lettres économiques sur l'esclavage, les colonies, 1 vol.

o/ *Dutertre (R. P.)*. — Histoire générale de l'établissement des colonies françaises dans les Ant-Isles de l'Amérique par le père Dutertre de l'ordre des frères prêcheurs, Paris, 1671, 3 vol.

*Durand Molard*. — Code de la Martinique, Paris, 1807, 8 vol.

o/ *Duss (R. P.)*. — Flore phanérogamique des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe). Mâcon. 1897.

*Économiste français*. — La Martinique, son passé et sa situation actuelle (Extrait du n° du 7 juillet 1877).



*Exposition d'Anvers 1885.* — Les colonies françaises.

*Exposition coloniale de 1889.* — Les colonies françaises, tome II. Colonies d'Amérique, contenant une bibliographie de chaque colonie.

*Exposition universelle et internationale de 1900.* — Les colonies françaises.

*Exposition de Marseille 1906.* — Les colonies françaises.

*Exposition de Bruxelles 1910.* — Les colonies françaises.

*Fortier (Ed.).* — L'ouragan de 1891 aux Antilles.

*Fournier (L.).* — Le sucre colonial et le sucre indigène, Paris, 1839.

*Fournier (L.).* — De l'exportation directe des sucres de nos colonies à l'étranger, Paris, 1838.

*François et Rouget.* — Manuel de législation coloniale, Paris, 1909.

*Froger.* — Relation d'un voyage fait en 1695 et 1697 aux côtes d'Afrique, détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et les Antilles par une escadre de vaisseaux du Roi, commandée par M. de Gennes, faite par M. Froger, ingénieur volontaire sur le vaisseau le *Faucon-Anglais*, Paris, in-8°.

*Garaud (Louis),* vice-recteur de la Martinique. — Trois ans à la Martinique. Étude de mœurs; paysages et croquis; profils et portraits, 1 vol.

*Garnier (Alexis).* — Le code d'instruction criminelle à la Martinique de 1828 à 1871 inclusivement. Fort-de-France, Imp. du Gouvernement, 1872, 1 vol. in-8°.

*Granier de Cassagnac.* — Voyage aux Antilles françaises, 1842, 2 vol.

*Grégoire (L'abbé).* — Littérature des nègres, 1 vol.

*Grisebach.* — Flora of the british West Indian Islands, 1859-64.

*Grisebach et Duchassaing.* — Recherches systématiques sur la végétation des îles Caraïbes, surtout de la Guadeloupe. Göttingen, 1857.

*Guérin (Dr.).* — Le cacaoyer.

*Guérin-Menonville et Perrotet.* — Note sur un insecte qui attaque le caféier.



*Guérault (Adolphe)*. — De la question coloniale en 1842. Les colonies françaises et le sucre de betterave, Paris, 1842.

*Guide* publié par la Société des Études coloniales et maritimes : colonies françaises et pays de protectorat à l'Exposition universelle de 1889. Paris, Léopold Cerf, 6 vol.

*Guignod (André)*. — Traité de la fabrication du sucre de canne.

*Hachard*. — Essai sur un mode d'expropriation forcée applicable à la Martinique. Saint-Pierre, 1838.

✓ *Hahn (M.-L.)*. — Manuel du bon jardinier aux Antilles. Saint-Pierre, 1880.

*Hayot (Octave)*. — Matériaux pour l'histoire de la Martinique agricole, Fort-de-France, 1881, 2 vol.

*Huc (T.)*. — La Martinique; étude sur certaines questions coloniales. Paris, 1877, 1 vol. gr. in-8°.

*Hurard (M.)*. — Questions coloniales : lettre à M. Paul Leroy-Beaulieu. Les noirs et les blancs à la Martinique, 1 vol.

*Hurard (M.)*. — Annuaire de la Martinique, 1895-1897.

*Isambert*. — Mémoire justificatif des hommes de couleur de la Martinique condamnés par arrêt de la Cour royale de cette colonie, contenant l'histoire des hommes de couleur dans les colonies françaises, 1 vol.

of ✓ *Jacquin (N.-I. de)*. — « Selectarum stirpium Americanarum historia. »

*Jollivet*. — Lettres de M. Jollivet, membre de la Chambre des députés, à M. le président du Conseil des ministres sur la question des sucres, Paris, 1841.

*Jollivet*. — Du travail libre et du travail forcé; leur influence sur la production coloniale, Paris, 1841.

*Jouque*. — Comité industriel et agricole de la Martinique (Séance du 12 octobre 1875).

*Labat (R. P.)*. — Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique, Paris. 1722, 7 vol.

*La Cornillère*. — De la Martinique en 1842. Intérêts coloniaux. Souvenir de voyage, Paris, Gide, 1843, 2 vol. in-8°.

*La Cornillère (comte de)*. — Projet d'établissement d'une école pour les colonies, 1 vol.



*Lacroix*. — La Montagne Pelée et ses éruptions, Paris, 1904.

*Laguarigue de Surveilliers (O. de)*. — Rapport sur les maladies de la canne à la Martinique avec dessins faits d'après nature et dessins à la chambre claire, 1895, 2 vol.

*Lahille*. — La Martinique. Paris, *Dépêche coloniale illustrée*, 1906.

*Landes (Gaston)*. — La Martinique, Paris, 1905.

o / *Landes (Gaston)*. — Étude sur le commerce des fruits tropicaux entre la France et les colonies de l'Atlantique tropical.

o / *Landes (Gaston)*. — La culture du cacaoyer à la Martinique.

o / *Landes (Gaston)*. — La culture du gingembre.

o / *Landes (Gaston)*. — Liste des palmiers du jardin botanique de Saint-Pierre.

o / *Lanessan (J.-L. de)*. — Les plantes utiles des colonies françaises, Paris, 1866.

*Lapeyrère*. — Étude sur les cultures secondaires à la Martinique.

o / *Lavollée (P.)*. — Notes sur les cultures et les productions de la Martinique et de la Guadeloupe (juin 1839).

*Leblond*. — Observations sur la fièvre jaune et les maladies des tropiques, Paris, 1805.

*Le Pelletier de Saint-Rémy (M.-R.)*. — Les Antilles françaises, question monétaire, entrepôts réels; paquebots transatlantiques, Paris, 1859.

*Le Prieur, Peyraud et Rufz*. — Éruption du volcan de la montagne Pelée, 1838, 1 vol.

*Lettres critiques et politiques sur les Colonies et sur le commerce*, 1784.

*Lombard*. — La Martinique et les erreurs des géographes. (Extrait de la *Revue scientifique*, 1884.)

*Madinier (F.)*. — Annales de l'agriculture des pays chauds.

*Mager (Henri)*. — Annuaire de la presse coloniale, Paris, 1891.

*Mager (Henri)*. — Atlas colonial, Paris, 1899.

*Malouet*. — Mémoires sur les Colonies, 5 vol.

*Margry*. — Belain d'Esnambuc et les Normands aux Antilles, Paris, 1863, in-8°.



*Margry*. — Origines françaises des pays d'Outre-mer, les seigneurs de la Martinique. (Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale*.) Paris, 1878.

*Martineau (E.)*. — De l'insalubrité des tonnelleres à Saint-Pierre, Martinique, 1 vol.

*Mauny (comte de)*. — Essai sur l'administration des Colonies, Paris, 1837.

*Ministère de la Marine et des Colonies*. — Exposé général des résultats du patronage des esclaves dans les Colonies françaises, Paris, 1844.

*Montfleury de l'Horme*. — Catalogue des plantes cultivées au jardin botanique et de naturalisation de la Martinique, année 1829.

*Moniteur de la Martinique*. — Journal officiel de la Colonie.

*Monet (Henri)*. — La Martinique. Publié à l'occasion du cyclone de 1891.

*Moreau de Jonnés*. — Essai sur l'hygiène des Antilles.

*Moreau de Jonnés*. — Essai sur la topographie des Antilles (Extrait des *Annales Maritimes et Coloniales*), 1816.

*Moreau de Jonnés*. — Fièvre jaune aux Antilles, 1 vol.

*Moreau de Jonnés*. — Guide médical des Antilles, 1 vol.

*Moreau de Jonnés*. — Histoire physique des Antilles, 1 vol.

*Moreau de Jonnés*. — Monographie historique et médicale de la fièvre jaune des Antilles. Paris, 1820.

*Moreau de Saint-Méry*. — Lois et constitutions des îles françaises de l'Amérique, 6 vol.

*Oexmelin*. — Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalés dans les Indes. Trévoux, 1744, 4 vol.

*Ordonnance* du roi concernant le gouvernement de l'île de la Martinique et celui de l'île de la Guadeloupe et de ses dépendances. Paris, 1828.

*O'Shiell*. — Réponses aux objections élevées contre le système colonial aux Antilles. Considérations générales sur les trois classes qui peuplent les Colonies françaises, 1 vol.

*Parda (de)*. — La Martinique, 1 vol.

*Pardon*. — La Martinique depuis sa découverte jusqu'à nos jours Paris, 1877



✱ *Pairault (Albert)*. — Notes sur la valeur alimentaire et industrielle des plantes comestibles féculentes cultivées aux Antilles. Paris, 1899.

*Périssé*, chef d'escadron, directeur d'artillerie. — Note sur le levé et l'exécution de la carte de la Martinique, 1 vol.

*Perrenod (A.)*. — Un observatoire à la Martinique. Saint-Pierre, 1898.

*Perrinon*. — Explications à propos d'un libelle de M. Bissette.

*Petit (Emilien)*. — Dissertation sur le droit public des Colonies.

*Picquié*. — Rapport de la Commission des budgets locaux.

*Pichevin (Dr)*. — Ouvrages divers.

✱ *Plumier (Charles)*. — Description des plantes de l'Amérique, 1 vol.

✱ *Plumier (Charles)*. — « Filicetum americanum seu Filicum, Polypodium, Adiantum, etc., in America nascentium icones ». 1 vol.

✱ *Plumier (Charles)*. — « Plantarum americanarum fasciculus primus-decimus continens plantas quas alius Car. Plumierus detexit eruitque atque in insulis Antillis ipse depinxit... illustravit Joh. Burmannus », 3 vol.

✱ *Plumier (Charles)*. — « Nova plantarum americanarum genera. »

✱ *Porry (E.)*. — Courtes observations sur l'utilité et les effets de l'immigration pour la Martinique.

*Porry (E.)*. — Petits traités martiniquais ; causerie avec les cultivateurs créoles.

*Pradt (de)*. — La France, l'émigration et les Colonies, 4 vol.

*Pradt (de)*. — Les Colonies, l'Europe et l'Amérique en 1821.

*Pradt (de)*. — Les trois âges des colonies, 1 vol.

*Presse Coloniale*. — (Journal), Paris, articles divers.

*Projet* d'association pour l'exploitation des usines à sucre de la Colonie.

*Proszinski (B.)*. — Les chemins de fer à la Martinique, 1 vol.

*Rapport* de la Commission chargée par le Conseil municipal de Fort-de-France d'étudier la question du bétail et de répondre à la pétition présentée par les bouchers de Fort-de-France, le 19 mars 1851.



*Rapport* de la Commission d'études pour l'amélioration du port de Fort-de-France.

*Rapport* sur les opérations des banques coloniales. Publication annuelle.

*Raymond-Breton* (P.). — Dictionnaire caraïbe.

*Raymond-Breton* (P.). — « Relatio gestorum a missionaris ordinis predicatorum in insulis Americæ præsertim apud Indos qui vulgo Caraïbes vocantur. »

*Raynal* (abbé). — Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes.

*Réclamation* des colons français contre toute modification de la surtaxe imposée sur les sucres étrangers par le tarif de 1822.

*Relation* de ce qui s'est passé au fort Saint-Pierre, île de la Martinique, au sujet des ordres donnés par le général anglais aux missionnaires. Paris, 1762.

*Rey* (D<sup>r</sup> H.). — Étude sur la colonie de la Martinique, topographie, météorologie, pathologie, anthropologie, démographie (Extrait de la *Revue Maritime et Coloniale*). Paris, 1881, gr. in-8°.

*Revue coloniale*. — Paris, Paul Dupont, puis Aug. Challamel, éditeurs.

*Revue des cultures coloniales*. — Paris, 1897.

*Revue encyclopédique coloniale*. — Journal des connaissances nécessaires, 1874-75, Saint-Pierre (Martinique).

*Revue maritime et coloniale*. — Étude sur la fièvre bilieuse à la Martinique, 1878.

*Revue maritime et coloniale*, tome 89. — Les produits chimiques et pharmaceutiques des colonies françaises à l'Exposition d'Anvers. Paris, 1886.

*Rochefort*. — Histoire naturelle et morale des Isles.

*Rodet* (D.-L.). — Des colonies françaises et de la métropole (Extrait de la *Revue universelle* du 31 août 1837). Paris.

*Romanet* (J.), général de brigade. — Voyage à la Martinique, an XII (1804).

*Rufz de Lavison*. — Notice scientifique et médicale sur les eaux thermo-minérales du Prêcheur (Martinique), Saint-Pierre, imp. de Carles.



*Rufz de Lavison.* — Chronologie des maladies de la ville de Saint-Pierre (Martinique), depuis l'année 1837 jusqu'à l'année 1856 (Extrait des archives de la médecine navale). Paris, 1869.

*Rufz de Lavison.* — Enquête sur le serpent de la Martinique (vipère fer de lance, bothrops lanceolé). Paris, 1860.

*Rufz de Lavison.* — Études historiques et statistiques sur la population de la Martinique. Saint-Pierre, 1850.

*Rufz de Lavison.* — Rapport à la Société impériale d'acclimatation sur l'exposition des volatiles faite au jardin d'acclimatation du Bois de Boulogne (Extrait du Bulletin impérial d'acclimatation), 1863.

*Sainte-Claire Deville (Ch.).* — Recherches sur les principaux phénomènes de météorologie et de physique terrestre aux Antilles. Paris, Gide, 1861.

*Sainte-Claire Deville (Ch.).* — Voyage géologique aux Antilles et aux îles de Ténériffe et de Fayal. Paris, Gide, 1847.

*Sainte-Croix (le marquis de).* — Statistique de la Martinique avec une carte de cette île et documents précieux de toutes sortes, in-8°, 1820, 2 vol.

*Sambuc (Dr).* — Étude sur les eaux de la Martinique, 1 vol.

*Sarrau (Edgard de).* — La Martinique et son bassin de radoub, 1 vol.

*Saussine,* professeur de sciences au lycée de Saint-Pierre. — Commission des maladies de la canne, sols et engrais, 2 vol.

*Saussine.* — Les maladies de la canne.

*Sauveur de la Chapelle,* député des Côtes-du-Nord. — Pétition du commerce maritime pour le dégrèvement des sucres exotiques. Paris.

*Savane.* — Fleurs du soleil, poésies. Sainville, éditeur à Saint-Pierre.

*Schælicher (V.).* — Affaire des hommes de couleur à la Martinique.

*Schælicher (V.).* — Événements des 18 et 19 juillet 1881 à Saint-Pierre (Martinique). Paris, Dentu, 1882.

*Schælicher (V.).* — Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années, 1845-46.



*Schælcher* (V.). — La grande conspiration de l'incendie et du meurtre à la Martinique. Paris, 1875.

*Schælcher* (V.). — L'arrêté Gueydon à la Martinique et l'arrêté Husson à la Guadeloupe. Paris, 1873.

*Schælcher* (V.). — La vérité aux ouvriers et aux cultivateurs de la Martinique, 1 vol.

*Schælcher* (V.). — Le 2 décembre, les massacres dans Paris et dans les départements, 2 vol.

*Schælcher* (V.). — Les colonies françaises en 1843. Abolition immédiate de l'esclavage.

*Schælcher* (V.). — Les magistrats des colonies par Maximilien Just (pseudonyme de Victor Schælcher), 1 vol.

*Schælcher* (V.). — Lettre aux cinquante nègres.

*Schælcher* (V.). — L'immigration aux Colonies. Réponse à M. Berlier.

*Schælcher* (V.). — L'insurrection de la Grand'Anse, 2 vol.

*Schælcher* (V.). — Polémique coloniale, 2 vol.

*Schælcher* (V.). — Politique coloniale, 1881-1882, 1 vol.

*Ségalas* (Anaïs). — Récits des Antilles.

*Sérullas* (M.-E.). — Le sucre dans la bagasse.

*Sévère* (Victor). — Réponse au rapport Picquié.

*Stern* (Daniel). — Abolition de l'esclavage dans les colonies françaises, 1 vol.

*Sucrerie indigène et coloniale*. — Journal périodique. Paris.

*Sydney-Daney*. — Histoire de la Martinique depuis la colonisation jusqu'en 1815. Fort-Royal, 1846, 6 vol.

*Sydney-Daney*. — Panégyrique de l'impératrice Joséphine. Fort-de-France, 1859.

*Syndicat agricole de la Martinique*. — Lettre adressée par le Comité aux députés de la Colonie. Saint-Pierre, 1899.

*Syndicat agricole de la Martinique*. — Quelques observations à propos de la nouvelle augmentation des droits sur les mélasses étrangères. Paris, 1898.

*Syndicat agricole de la Martinique*. — Rapport présenté par le Comité dans la réunion du 4 janvier 1899. Saint-Pierre, 1899.

*Syndicat des fabricants de sucre de la Martinique*. — Note présentée à M. le gouverneur. Saint-Pierre, 1898.



*Syndicat des Rhumeries industrielles.* — Mémoire à M. le Président de la Chambre de commerce de Saint-Pierre (Martinique), à l'occasion des nouveaux droits projetés sur les mélasses importées dans la Colonie.

*Syndicat des Rhumeries industrielles.* — Mémoire pour la défense de la Rhumerie industrielle présenté au Conseil général de la Martinique.

*Syndicat des Rhumeries industrielles.* — Mémoire relatif à l'importation des mélasses étrangères dans la Colonie.

*Sully (Brunet).* — Du projet de loi sur les primes et sur la tarification des sucres. Paris, 1833.

+ *Swartz (Olavus).* — Flora Indiæ occidentalis aucta et illustrata, sive descriptiones plantarum in prodromo recensitarum. 1797-1806.

+ *Swartz (Olavus).* — Observationes botanicae, quibus plantæ Indiæ occidentalis... 1791.

+ *Swartz (Olavus).* — Nova genera et species plantarum seu prodromus descriptorum vegetabilium..., quæ sub itinere in Indiam occidentalem annis, 1783-1787, digessit.

*Thibault de Chanvallon.* — Voyage à la Martinique contenant diverses observations, 1750, 1 vol.

*Thierry (A.-J.),* directeur du jardin des plantes. — Jardin des plantes de la Martinique. Rapport annuel, 1886, 1 vol.

*Thierry (A.-J.).* — Notes sur la culture et la fabrication de l'indigo à la Martinique. Fort-de-France, 1893.

*Thierry (A.-J.).* — Rapport sur les insectes qui attaquent le cacaoyer, présenté à M. le gouverneur de la Martinique.

*Thierry (A.-J.).* — Note sur la maladie vermiculaire du caféier et le greffage du caféier, du cacaoyer, du muscadier, etc., 1899.

*Thierry (A.-J.).* — Rapport fait au nom de la sous-commission chargée d'examiner la question de la création d'établissements de crédits destinés à venir en aide à l'agriculture martiniquaise.

+ *Tussac (Le chevalier de).* — Flora Antillarum sive historia generalis botanica, 1808-1827.

+ *Vahl.* — Eclogæ americanæ, 1749-1804, 3 vol.

*Vauchelet.* — Les Caraïbes (Revue Coloniale, Paris).

+ *Verschuur.* — Voyage aux trois Guyanes et aux Antilles, Paris.



X. — De la taxe des sucres et des primes à la sortie. Paris, 1832.

X. — De l'immigration aux Colonies. Paris, 1858.

X. — Des causes originelles de la crise monétaire aux Antilles françaises et des mesures propres à la conjurer. Saint-Pierre, 1859.

X. — Des moyens de conserver la santé aux Antilles, 1776.

X. — La voirie à Fort-de-France, 1 vol.

X. — Lettre sur les derniers événements de Saint-Pierre (Martinique). Havre, 1831.

R. DE LA VAISSIÈRE.

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## Première partie

|                                        |   |
|----------------------------------------|---|
| Géographie Physique et Politique ..... | 5 |
|----------------------------------------|---|

## Deuxième Partie

|                 |    |
|-----------------|----|
| Historique..... | 13 |
|-----------------|----|

## Troisième Partie

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Organisation administrative..... | 25 |
|----------------------------------|----|

## Quatrième Partie

|                  |    |
|------------------|----|
| Agriculture..... | 33 |
| Industrie.....   | 41 |
| Commerce.....    | 44 |

## Cinquième Partie

|                                                     |    |
|-----------------------------------------------------|----|
| La Martinique et les Expositions. — Son avenir..... | 49 |
|-----------------------------------------------------|----|

## Sixième Partie

|                    |    |
|--------------------|----|
| Bibliographie..... | 51 |
|--------------------|----|

---

|                             |    |
|-----------------------------|----|
| Carte de la Martinique..... | 11 |
|-----------------------------|----|



























